

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

RAPPORT D'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE



NOVEMBRE 2020



Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix  
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON



## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>3</b>
<b>1 PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
1.1 Les objectifs de l'évaluation environnementale stratégique .....	5
1.2 Le contenu de l'évaluation environnementale .....	5
<b>2 CONSTRUCTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
2.1 Analyse de l'état initial de l'environnement .....	7
2.3 Hiérarchisation des enjeux.....	8
<b>3 PRESENTATION DU TERRITOIRE.....</b>	<b>9</b>
<b>4 LE CLIMAT SUR TERRITOIRE : CONTEXTE ET PROJECTIONS .....</b>	<b>11</b>
4.1 Tendances climatiques observées sur le territoire .....	11
4.2 Tendances climatiques futures .....	15
<b>5 LE SOCLE TERRITORIAL.....</b>	<b>18</b>
5.1 La géologie du territoire .....	18
5.2 La morphologie.....	19
5.3 La pédologie.....	20
5.4 L'hydrographie.....	20
<b>6 UN TERRITOIRE FAÇONNE PAR L'HOMME.....</b>	<b>22</b>
6.1 Les unités paysagères du territoire.....	22
6.2 Les espaces urbanisés : typologie du bâti.....	27
6.3 L'occupation du sol : description générale .....	30
6.4 Evolution et vulnérabilité.....	33
<b>7 ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE .....</b>	<b>34</b>
7.1 Présentation de la faune et de la flore.....	34
7.2 Sites reconnus au titre de zonages environnementaux.....	35
7.3 Les milieux naturels dits « ordinaires » et le patrimoine forestier.....	41
7.4 Evolution et vulnérabilité.....	45
<b>8 LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>47</b>
8.1 La gestion de la ressource.....	47
8.2 Les eaux superficielles .....	48
8.3 Les eaux souterraines .....	49
8.4 Evolutions et vulnérabilité .....	51
<b>9 LES RISQUES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>52</b>
9.1 Les risques naturels .....	52
9.2 Les risques technologiques .....	58

9.3	Evolutions et vulnérabilité .....	60
<b>10</b>	<b>POPULATION ET SANTE : LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES .....</b>	<b>62</b>
10.1	La qualité de l'air.....	62
10.2	Les nuisances sonores.....	64
10.3	La gestion des déchets.....	65
<b>11</b>	<b>RESUME DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>67</b>
	<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>69</b>

# 1 PREAMBULE

---

## 1.1 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

---

Une évaluation environnementale stratégique (EES) vise à recenser et évaluer les éventuelles conséquences environnementales d'un plan ou d'un programme. Elle permet de s'assurer que l'ensemble de ces conséquences sont prises en compte de manière appropriée, au même titre que les considérations économiques et sociales, précédant le processus de décision.

L'EES examine la pertinence des choix opérés et questionne chacune des options envisageables pour éviter, réduire voire compenser les impacts environnementaux induits par la mise en œuvre du programme. Elle tient compte des impacts cumulatifs des politiques, des plans ou des programmes et détermine les orientations à long terme.

Conformément à **l'article R.122-21 du code de l'environnement**, l'évaluation doit donner lieu à un avis spécifique émis par le préfet en tant qu'autorité environnementale, appuyé pour cela par le service régional de l'environnement (DREAL) : l'autorité environnementale dispose de trois mois pour émettre son avis.

L'EES favorise la consultation et la participation du public dans le processus de décision, ce qui assure une plus grande transparence. Ainsi, le rapport environnemental et le rapport de projet de PCAET sont mis à disposition du public par voie électronique durant 30 jours dans les conditions prévues à **l'article L.123-19 du code de l'environnement**.

Les avis donnés par l'autorité environnementale, le président de Région et la préfecture seront joints au dossier d'enquête publique et contribueront à améliorer la transparence de la décision et à accroître la qualité environnementale du projet.

## 1.2 LE CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

---

Les **articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement** rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, soit de façon systématique, soit après une étude au cas par cas.

**L'article R.122-17 du code de l'environnement** précise la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES systématiquement (respectivement après étude au cas par cas). Cette liste est fixée par un décret pris en Conseil d'État.

Son contenu est précisé par **l'article R.122-20 du code de l'Environnement** :

« *Le rapport environnemental comprend :*

1° Une **présentation résumée** des objectifs du plan ou du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son **articulation avec d'autres plans et documents** visés à **[l'article R. 122-17](#)** et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Une analyse de **l'état initial de l'environnement** et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet;

3° Une analyse exposant :

- a) Les **effets notables probables** de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;
- b) L'évaluation des **incidences Natura 2000** prévue aux articles R. 414-21 et suivants ;

4° **L'exposé des motifs** pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

5° La **présentation des mesures envisagées** pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du plan ou du document sur l'environnement et en assurer le suivi ;

6° Un **résumé non technique** des informations prévues ci-dessus et la description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

*Le rapport environnemental peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans ou documents. »*

Le présent rapport traite uniquement de l'état initial de l'environnement de la démarche d'évaluation environnementale stratégique du PCAET de la Communauté de communes de Blaye (CCB).

## 2 CONSTRUCTION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les effets du changement climatique sont aujourd'hui la cause la plus prégnante de l'impact sur l'environnement du territoire et des évolutions qui ce dernier risque de subir si les politiques locales ne s'emparent pas de la problématique, c'est à dire si le plan climat air énergie territorial n'est pas mis en place. L'analyse de la vulnérabilité d'un territoire aux effets du changement climatique est donc la première étape pour une définition plus globale des enjeux environnementaux du territoire.

Ainsi avant de présenter l'état initial de l'environnement, un premier chapitre présente le climat du territoire et ses prévisions d'évolution. Puis, les composantes du territoire ont été analysées pour chacune des thématiques environnementales suivantes :

<b>Climat</b>	Climat et son évolution
<b>Milieu physique</b>	Géologie, relief et hydrographie
	Ressource en eau
	Occupation des sols
<b>Milieu naturel</b>	Espaces naturels et paysages
	Zones de protection environnementale
<b>Risques sur le territoire</b>	Risques naturels et prévention
	Risques technologiques
<b>Pollutions et nuisances</b>	Gestion des déchets
	Pollution atmosphérique
	Autres pollutions et nuisances

La description de cet état initial repose sur :

- Des recherches bibliographiques et cartographiques pour les aspects généraux tels que : la météo, l'hydrogéologie, ...
- La compilation et le recoupage de documents existants, notamment **EIE du SCOT de la Haute Gironde Blaye- Estuaire 2019 et Diagnostic territorial du PCAET de la CC de Blaye 2018.**

Le contexte territorial de chacune de ces thématiques est présenté ainsi que les pressions subies et/ou les tendances d'évolution. L'analyse des perspectives d'évolution en l'absence de la mise en œuvre du PCAET permet de mettre en avant les enjeux à prendre en compte.

## 2.3 HIERARCHISATION DES ENJEUX

---

Pour chacun de ces domaines environnementaux, les éléments suivants sont décrits :

- Le descriptif de la thématique
- Les menaces et les pressions subies
- Le scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire l'impact de l'évolution du climat
- La sensibilité qui prend en compte les pressions qui s'exercent sur le domaine concerné.

Enfin un tableau de synthèse propose de hiérarchiser les enjeux suivant le code couleur suivant :

**Enjeu faible** car peu sensible et/ ou sur lequel le PCAET n'a pas / très peu d'incidence

**Enjeu important** sur lequel le PCAET peut avoir des incidences importantes

**Enjeu majeur** d'une grande sensibilité sur lequel le PCAET peut avoir des incidences fortes

### 3 PRESENTATION DU TERRITOIRE

Informations extraites du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, 2019

La Communauté de communes de Blaye est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Gironde en région Nouvelle-Aquitaine.

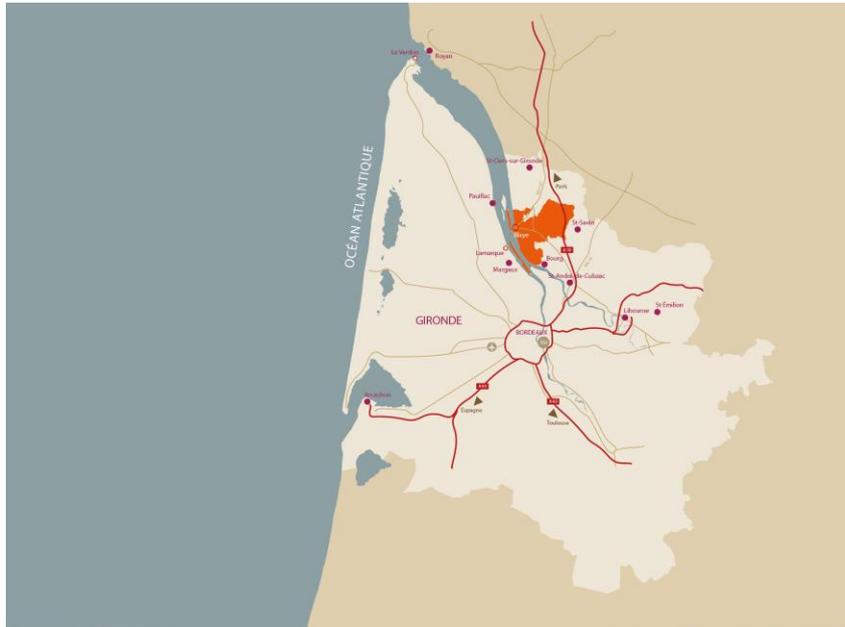


Figure 1 - Périmètre de la CCB en Gironde, Source : <https://ccb-blaye.com/>

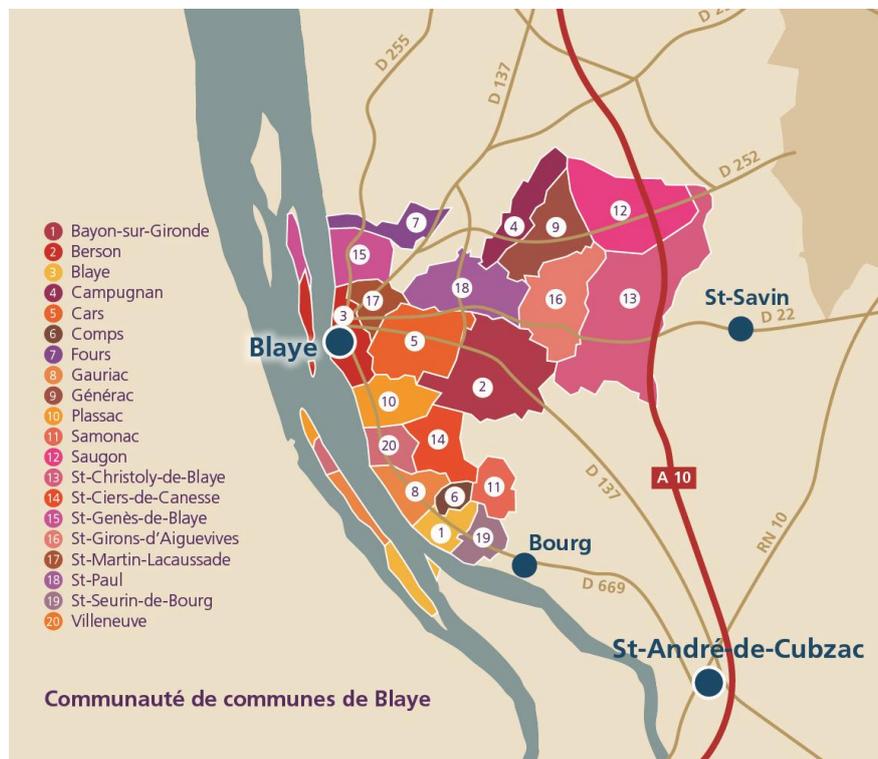


Figure 2 - Les communes de la CCB, Source : <https://ccb-blaye.com/>

La CCB rassemble en son sein 20 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : Bayon-sur-Gironde, Berson, Blaye (commune la plus peuplée), Campugnan, Cars, Fours, Comps, Gauriac, Générac, Plassac, Samonac, Saugon, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Genès-de-Blaye, St-Girons-d'Aiguevives, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul, Saint-Seurin-de-Bourg, Villeneuve.

Le périmètre du territoire représente un peu plus de 20 343 habitants en 2016. Depuis les années 1980, le territoire connaît une reprise démographique notable : par exemple, en 10 ans (2006 – 2016), le territoire a gagné 1 000 habitants. Malgré une séniorisation de sa population, le territoire maintient son dynamisme grâce à un apport migratoire et une attractivité qui se confirment. Ce développement tend toutefois à fragiliser les pôles historiques principaux du territoire qui ne sont pas les réceptacles privilégiés de ce développement.

Centré sur l'Estuaire de la Gironde, le territoire présente une cohérence en matière d'identités, de dynamiques et d'ambitions de développement.

Il est à la fois **naturel et urbanisé**. La Haute Gironde est dotée d'une grande diversité de paysages naturels et urbanisés : l'estuaire, ses affluents et ses zones humides (exemple : marais de Blaye), le massif forestier de la Double Saintongeaise et le vignoble proposent des panoramas et des ambiances qui sont particulières à ce territoire. Les villes, les villages et leurs hameaux offrent un patrimoine architectural et urbanisé varié et reconnu à l'image du classement UNESCO du « Verrou de l'Estuaire », dont la citadelle de Blaye est l'élément majeur. Le vignoble se surimpose à toutes ces images identitaires : il est à la fois un « trait d'union » qui met du liant dans cette mosaïque paysagère, un pilier de l'économie locale, une composante forte du patrimoine architectural urbain et rural du territoire dont la richesse témoigne d'une histoire dense.

A l'échelle géographique du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, le centre nucléaire de production électrique du Blayais, situé sur le territoire de la Communauté de communes de l'Estuaire, est le marqueur industriel local fort, complété par un écosystème économique qui se développe aujourd'hui grâce à des initiatives telles que le cluster E-Clide (innovation digitale et numérique dans la maintenance industrielle), également positionné sur le territoire de la CC de l'Estuaire. Il est au centre d'un bassin d'emploi qui connecté avec celui de Blaye, fait sentir ses effets sur tout le périmètre. Le bassin d'emploi de la CC de Blaye est davantage caractérisé par des commerces et des services, l'hôpital étant le principal employeur

Le territoire dispose enfin d'un positionnement avantageux à plusieurs titres. La présence toute proche de la métropole bordelaise influence nécessairement le devenir du territoire. Levier d'attractivité du fait de sa croissance démographique continue, de ses infrastructures et services de haut niveau, de son accessibilité multimodale et de sa renommée internationale, elle est aussi à l'origine de mutations et de changements importants pour le territoire du Blayais. Outre la métropole, le territoire doit aussi compter avec les autres territoires qui lui sont proches ou limitrophes : des coopérations et des synergies sont à développer avec eux (notamment la Haute Saintonge au Nord, le Grand Cubzaguais-Nord Gironde et le Grand Libournais au Sud, le Médoc à l'Ouest) autour des mobilités, de l'agriculture, du tourisme, de l'énergie, de l'accessibilité aux services et bien d'autres sujets.

## 4 LE CLIMAT SUR TERRITOIRE : CONTEXTE ET PROJECTIONS

Les éléments présentés sont issus de l'outil Climat HD de Météo France et de l'EIE du SCOT de la Haute Gironde.

### 4.1 TENDANCES CLIMATIQUES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE

#### 4.1.1 Description du climat du territoire

La Gironde est soumise à un climat **tempéré**, avec une **forte influence océanique**. Elle subit les influences du littoral aquitain, avec toutefois des niveaux pluviométriques moins élevés que sur la frange littorale du département.

Le climat local se caractérise par des **hivers doux et humides** (entre 5 et 7°C en moyenne en janvier) et des **étés plutôt chauds** (entre 19 et 21° C en moyenne).

Les **amplitudes thermiques** quotidiennes sont relativement faibles, avec peu de jours de gel (moins de 30 jours/an) et peu de jours avec de très fortes chaleurs (moins de 15 jours/an)<sup>1</sup>.

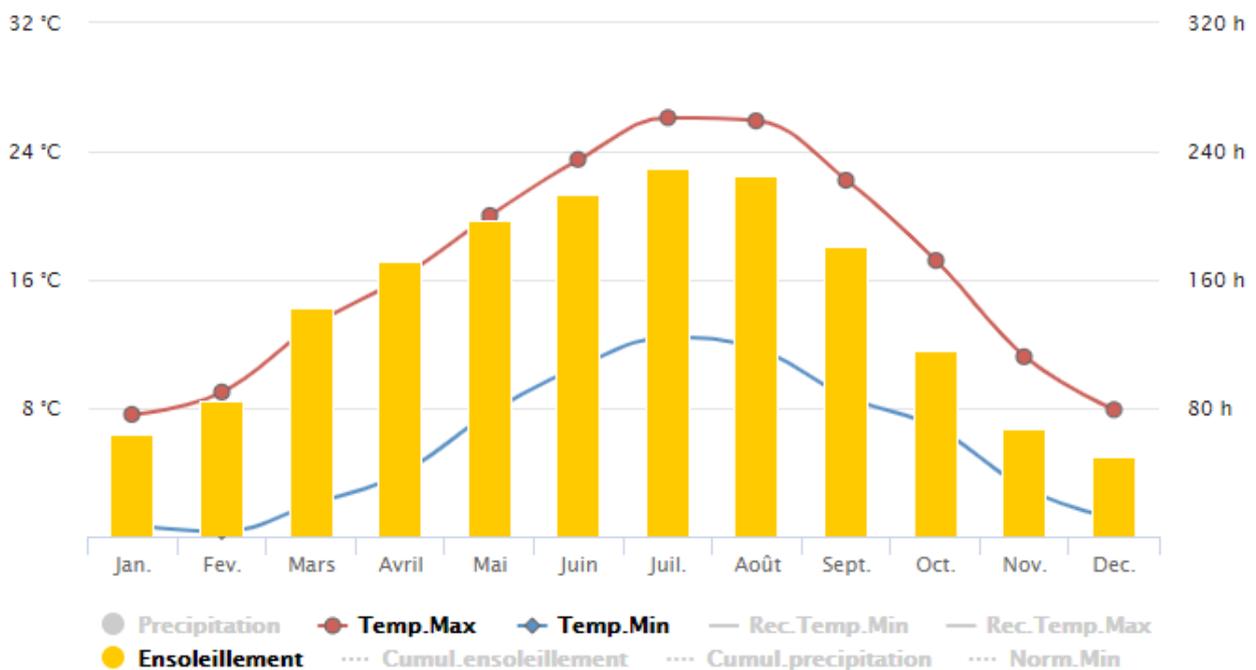


Figure 3 - Températures minimales et maximales moyennes mensuelles ; durée mensuelle d'ensoleillement, Source : Météo France/Climat

Les **précipitations moyennes** annuelles oscillent entre 800 et 900 mm par an.

<sup>1</sup> Source : météo-bordeaux, 2014

De manière générale, les précipitations sont abondantes et fréquentes sur l'ensemble du territoire. L'été et souvent le début de l'automne sont généralement plus secs (50 mm pour juillet d'après météo-bordeaux, 2014).

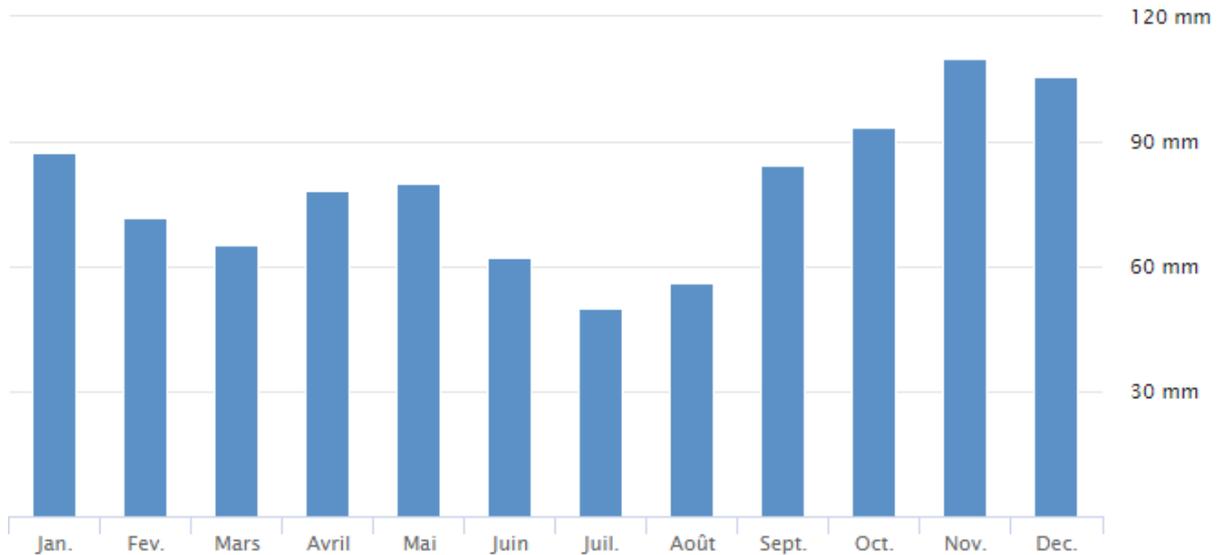


Figure 4 - Hauteurs de précipitations mensuelle moyenne en mm, Source : Météo France

Les **vents dominants** sont des vents océaniques d'Ouest. Ils peuvent parfois être très violents (jusqu'à 140 km/h les jours de tempêtes) et provoquer une brusque montée des eaux le long de l'Estuaire et causer l'inondation des berges et des routes.

Ce fut ainsi le cas lors de la tempête de 1999, qui a provoqué la montée des eaux et l'inondation d'une partie de la centrale nucléaire du Blayais (provoquant ainsi l'arrêt d'urgence de trois des quatre réacteurs).

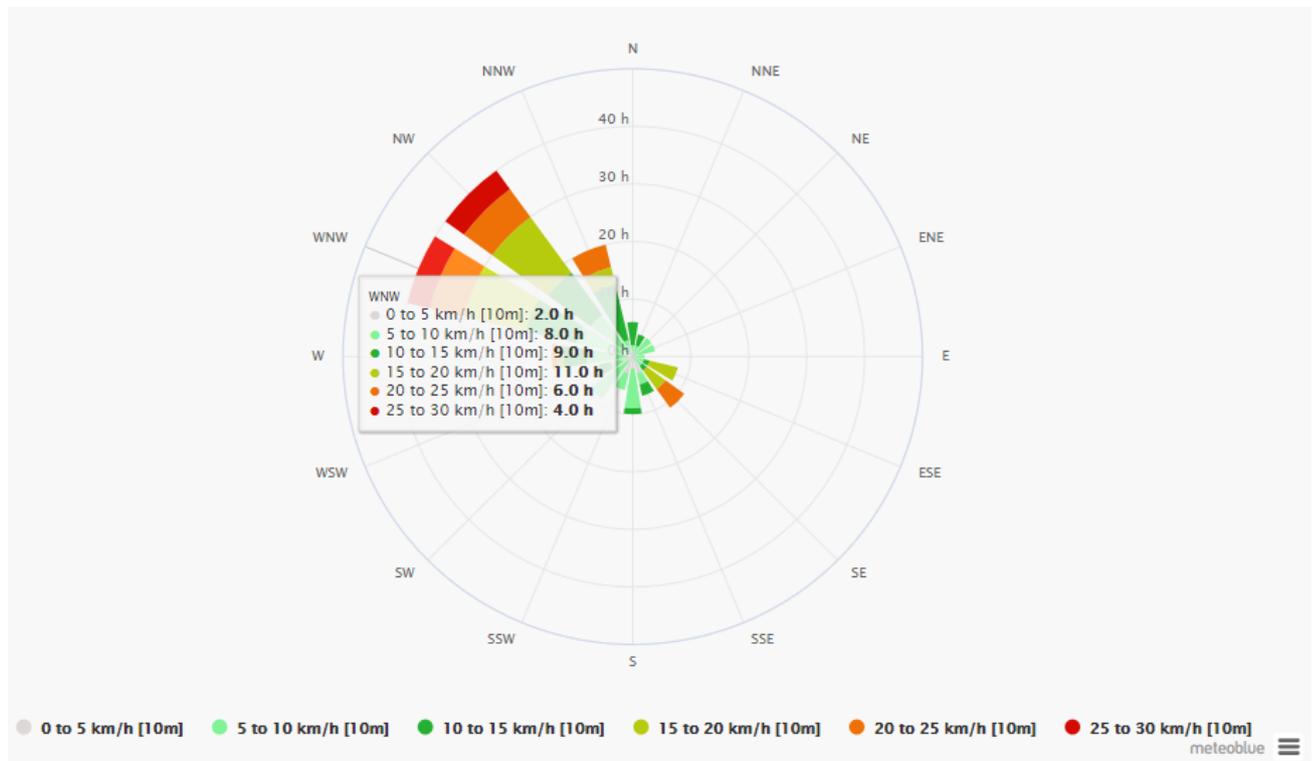


Figure 5 - Rose des vents, Source : Météo France 2014

## 4.1.2 Evolutions récentes et observées

Pour témoigner de l'évolution récente du climat, des indicateurs relatifs à la température de l'air et aux précipitations sont commentés.

### Les températures

La figure suivante illustre l'évolution annuelle de l'écart de la température moyenne à la normale 1961 – 1990 (moyenne des températures moyennes sur une période de 30 ans). Le graphique révèle un net réchauffement depuis 1959, et ce tant en été qu'en hiver. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes se situe entre +0,2°C et +0,3 °C par décennie. Les trois années les plus chaudes depuis 1959 en Aquitaine, 2003, 2011 et 2014, ont été observées au XXIème siècle. La hausse globale observée sur les températures a des répercussions sur le nombre de jours de gel et le nombre de journées chaudes :

- Le nombre annuel de journées chaudes est très variable d'une année sur l'autre en région Nouvelle-Aquitaine. Pourtant, sur la période 1961-2010, la région présente une forte augmentation du nombre de journées chaudes, de l'ordre de 6 à 8 jours par décennie. Les années 2003, 2006, 2009, 2011 et 2014 apparaissent aux premières places des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.
- Le nombre annuel de jours de gel est très variable d'une année sur l'autre, mais aussi selon les endroits : les gelées sont rares sur le littoral et plus fréquentes à l'intérieur des terres. En cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2010, la tendance observée en Aquitaine est de l'ordre de -1 à -2 jours par décennie. 2014 a été l'une des années les moins gélives observées depuis 1959, aux côtés de 1982, 1994 et 2002.

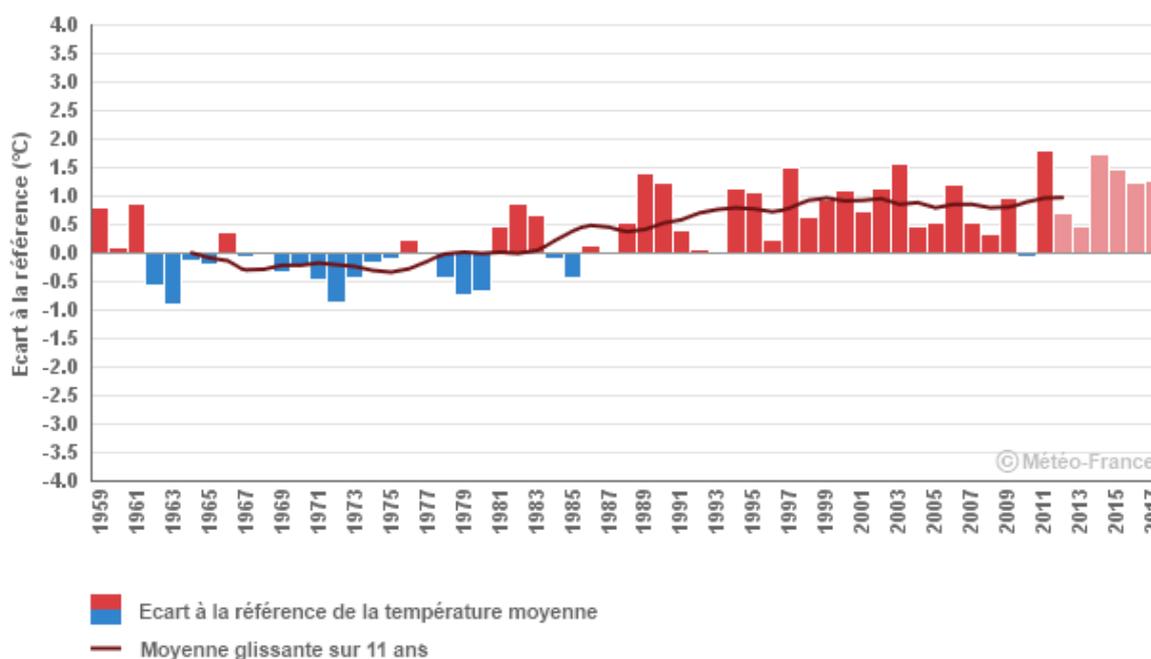


Figure 6 - Températures moyennes annuelles pour la station de Bordeaux, Source : Météo France, 2018

## Les précipitations

Les précipitations annuelles présentent une grande variabilité interannuelle comme le montre le diagramme suivant, qui représente les anomalies des cumuls annuels de 1959 à 2014 par rapport à la moyenne des précipitations sur 30 ans (1961-1990). Ainsi, une année positive (en vert) sera plus pluvieuse que la moyenne, alors qu'une année négative (en marron) sera plus sèche que la moyenne. On constate que les précipitations annuelles présentent une légère baisse depuis 1959.

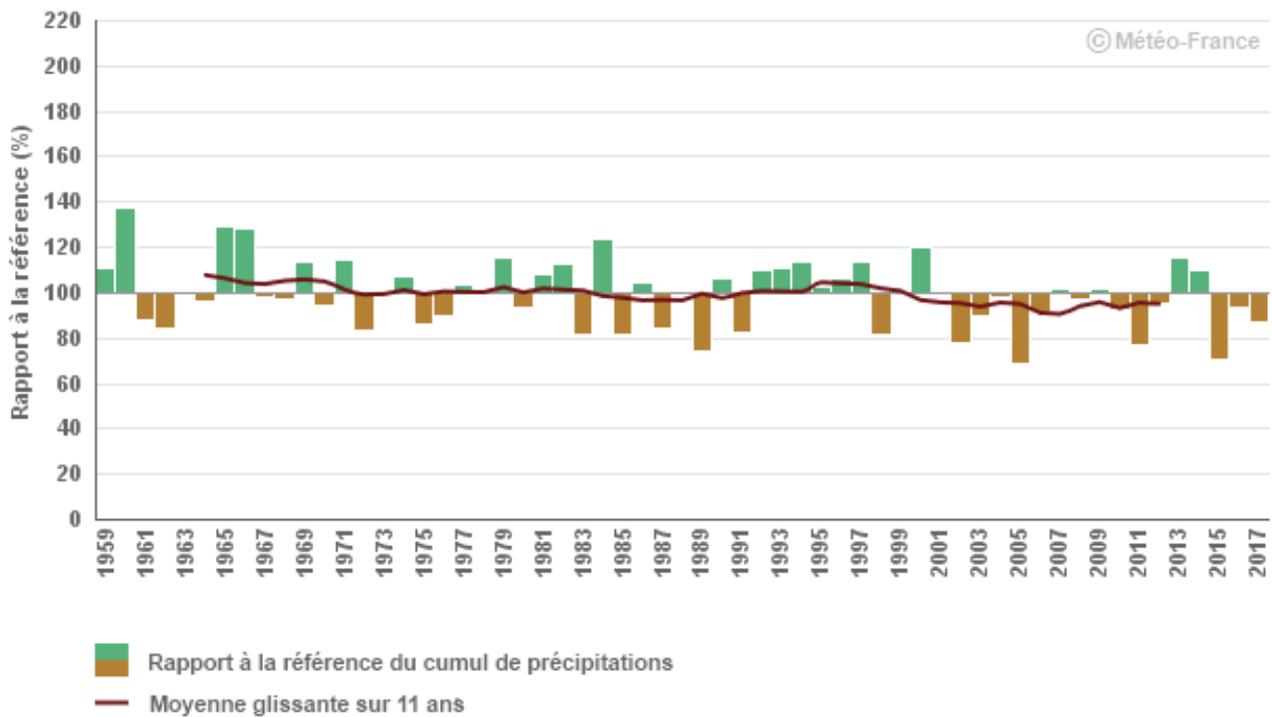


Figure 7 - Cumul annuel de précipitations par rapport à la période de référence 1961 - 1990 à Sauternes, Source : Météo France, 2018

A noter qu'on observe une résurgence et une intensification des phénomènes extrêmes sur le territoire comme les orages violents.

## 4.2 TENDANCES CLIMATIQUES FUTURES

Afin d'anticiper les évolutions prévisibles du changement climatique, des scénarios climatiques sont produits et réactualisés par le GIEC. Les scénarios RCP (pour *Representative Concentration Pathway*) sont quatre scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2300. Ils permettent de modéliser le climat futur sur la base de modulation des hypothèses prises. Ainsi, 3 scénarios RCP sont considérés :

- RCP 8.5, correspondant à un scénario sans politique climatique ;
- RCP 4.5, correspondant à un scénario avec politiques climatiques visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub> ;
- RCP 2.6, correspondant à un scénario avec politiques climatiques visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>.

À l'échelle mondiale et dans la trajectoire la plus pessimiste (celle qui se produira si nous n'agissons pas en limitant nos émissions de gaz à effet de serre), les températures pourraient augmenter jusqu'à 5,5°C.

Dans ce scénario, les vagues de chaleur qui arrivent aujourd'hui une fois tous les 20 ans pourraient doubler ou tripler de fréquence. Le message des scientifiques ne laisse pas de place au doute quant au sens de ces évolutions, même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur.

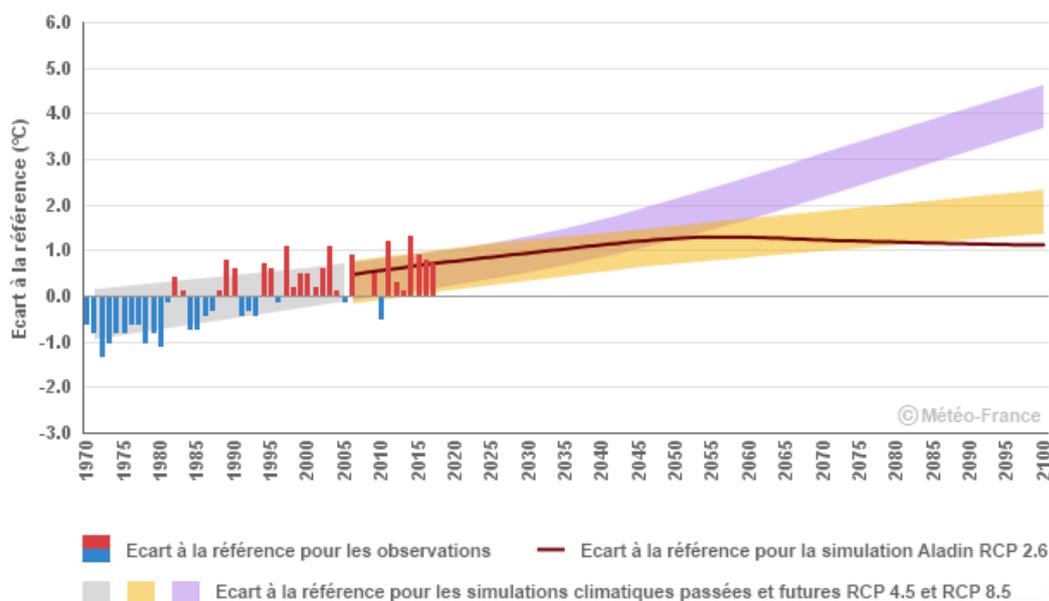


Figure 8 - Evolution des températures moyennes annuelles en Nouvelle-Aquitaine, Source : Météo France, 2018

La figure précédente indique les différentes perspectives d'évolution de la température moyenne annuelle simulée par les modèles :

- Le panache violet contient les deux tiers des valeurs prévues par les modèles Euro-Cordex dans l'hypothèse du scénario RCP 8.5 ;
- Le panache orange est l'équivalent dans l'hypothèse du RCP 4.5 ;
- Le trait plein marron représente la projection du modèle de Météo-France Aladin-Climat si le scénario RCP 2.6 est privilégié.

Ces simulations montrent également que **seule une diminution drastique du rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère (scénario RCP 2.6) est susceptible d'infléchir la tendance à la hausse des températures à long terme.**

Si ces éléments sont à interpréter avec beaucoup de prudence, certaines tendances semblent se dessiner sur le territoire :

- ⊗ Une **augmentation de la température** moyenne semble inéluctable. Le scénario intermédiaire estime cette hausse vers  $+1,5^{\circ}\text{C}$  ;
- ⊗ Une **réduction du nombre annuel de jours de pluie** et donc une augmentation du risque de sécheresses et de périodes d'étiages ;
- ⊗ Une augmentation certaine des **phénomènes extrêmes** type canicule.

Il est important de souligner que malgré une tendance générale au réchauffement dans l'ensemble de la région pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, cette augmentation des températures n'empêchera pas la survenue de vagues de froid : des phénomènes exceptionnels qui posent d'autres types de défis en termes d'adaptation. En outre, une intensification des épisodes de canicule en été est à anticiper.

C'est en été que la hausse des températures sera la plus marquée dans la région avec des écarts à la référence de  $+3^{\circ}\text{C}$ . Ces écarts sont très nettement supérieurs à ceux projetés pour l'hiver. Ils se traduiront par la survenue plus fréquente d'épisodes de canicule.

En région Nouvelle-Aquitaine, quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI<sup>ème</sup> siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers. Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement. À l'horizon 2071-2100, cette augmentation serait de l'ordre de 27 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en  $\text{CO}_2$ ), et de 59 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

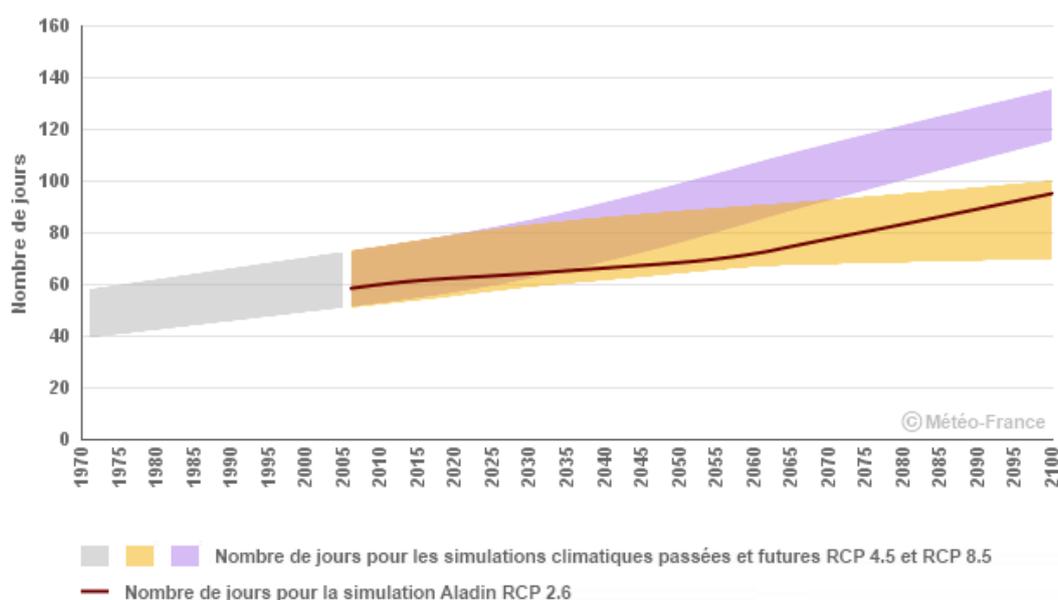


Figure 9 - Evolution du nombre de journées chaudes en Aquitaine, Source : Météo France, 2018

Les projections climatiques montrent une diminution du nombre de gelée en lien avec la poursuite du réchauffement. Jusqu'au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre. À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 13 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>), et de 21 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

## 5 LE SOCLE TERRITORIAL

*Les données présentées sont principalement issues du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire – Etat initial de l’environnement*

### 5.1 LA GEOLOGIE DU TERRITOIRE

Le territoire est marqué par deux types de sols avec :

- Au Nord-Est (Double, marges de la Double Saintongeaise, Landais), des terrains où se sont accumulés des nappes de sables et d’argiles, occupées par des boisements de pins maritimes, qui rappellent les Landes girondines (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).
- Le reste du territoire est principalement constitués de roches calcaires, qu’elles soient lacustres comme dans le secteur de Plassac ou marines, le long de la façade estuarienne où l’on dénombre de nombreux affleurements calcaires crétacés qui apparaissent en surface (plis ou « rides » dans le secteur de Blaye).



Figure 10 - Les falaises calcaires de Blaye, Source : Atlas des paysages de la Gironde, 2012

L’apparition de la **faille de la Garonne**, au Pléistocène moyen (entre -800 000 et - 420 000 ans) a constitué un évènement géologique majeur, à l’origine de l’identité des paysages du territoire de la Haute Gironde. Des **coteaux** bien marqués le long des fleuves et de la façade estuarienne, en sont nés et jouent un rôle de « vitrine » depuis la plaine, et de « balcon » depuis les hauteurs (Atlas des paysages, 2012). Plus à l’intérieur du territoire, les **couches de graves des Pyrénées** recouvrent les terrasses alluviales. Celles-ci, favorables à l’implantation de la vigne, ont joué un rôle considérable dans les paysages et l’économie du territoire.

## 5.2 LA MORPHOLOGIE

Le territoire présente une altimétrie relativement faible, qui varie de 0 à 90 m environ.

La morphologie du territoire de la Haute Gironde s'explique par la formation de la **faille de la Garonne**. Situé à l'Est de la faille, le territoire est marqué par des **reliefs calcaires**, alors que la partie Ouest du département, on trouve une partie de l'immense nappe sableuse du triangle des Landes (0 à 30m dans la ville de Blaye). Bien que peu escarpés, les reliefs calcaires de la Haute Gironde ont conditionné et conditionnent encore les modes d'utilisation des terres et l'urbanisation du territoire.

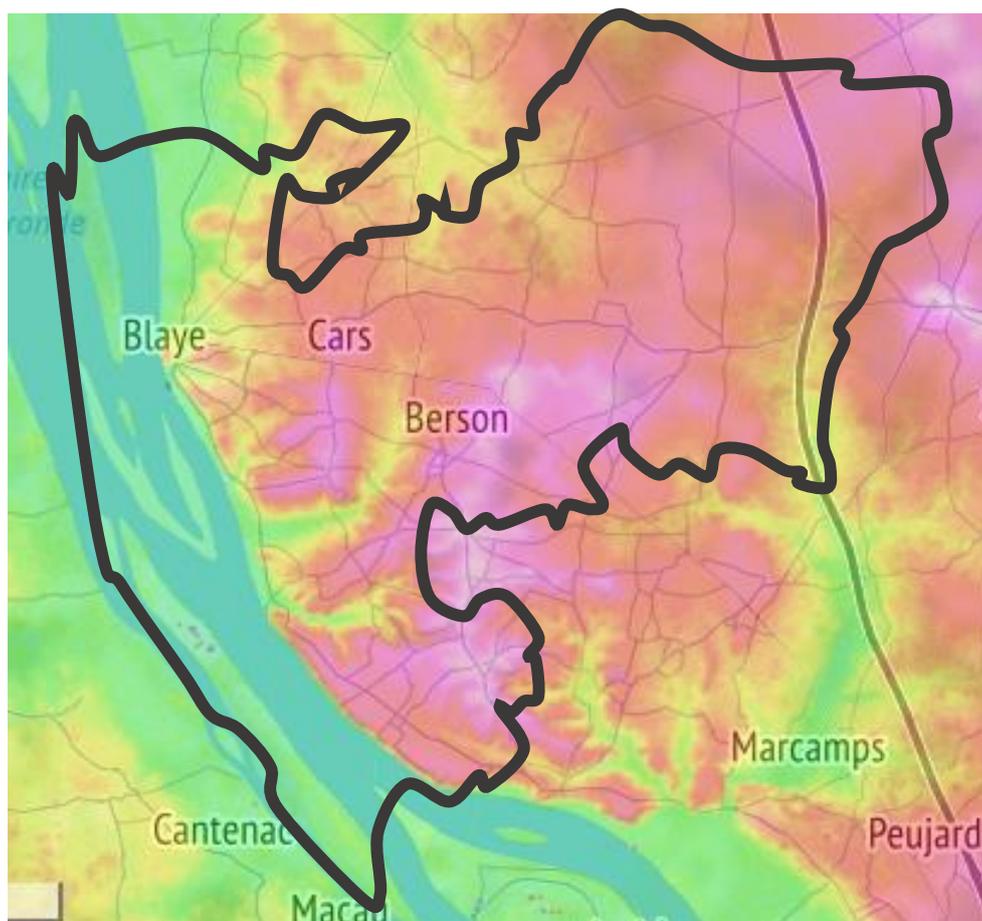


Figure 11 - Relief de la CC de Blaye, Source : topographic-map, 2019

### 5.3 LA PEDOLOGIE

---

L'organisation des sols suit également la **diagonale Garonne-Gironde**. Le territoire de la Haute Gironde se caractérise par un « kaléidoscope » diversifié de sols, avec une roche-mère calcaire et des sols, selon les cas, lessivés, argileux ou mollassiques.

Le territoire se caractérise ainsi par :

- les **sols calcaires** dans le secteur du Blayais, formés sur une large période s'étendant de l'Eocène au Pléistocène inférieur (entre -55 et -1 million d'années), qui ont notamment permis pendant plusieurs décennies, l'extraction souterraine et l'exploitation du calcaire.
- les **sols acides, lessivés sableux et argileux** de la Double, des marges de la Double Saintongeaise et du Landais.
- les **sols hydromorphes des marais**, particulièrement denses au Nord-Ouest du territoire.

### 5.4 L'HYDROGRAPHIE

---

D'une superficie de 635 km<sup>2</sup>, l'Estuaire de la Gironde est le plus grand estuaire d'Europe. Comme tous les grands estuaires, il concentre des enjeux stratégiques, sur le plan économique, énergétique, touristique et environnemental. Son équilibre écologique dépend des mouvements des eaux marines (à travers le cycle des marées) et des eaux continentales ; « la salinité, le bouchon vaseux et l'évolution sédimentaire de l'estuaire sont sensibles à une modification du régime des fleuves »<sup>2</sup>.

Sur le territoire, trois rivières principales alimentent l'Estuaire de la Gironde :

- La **Dordogne** (486 km de long) se forme dans le Puy-de-Dôme et traverse 4 régions et 6 départements avant de confluer avec la Garonne pour se jeter dans l'Estuaire de la Gironde, au niveau du bec d'Ambès. Deux communes de la CCB sont traversées par la Dordogne : Bayon-sur-Gironde et Saint-Seurin-de-Bourg.
- Le **Moron** (24 km) est un des affluents de la Dordogne. Il longe la limite Est de 2 communes du territoire : Saint-Christoly-de-Blaye et Saint-Vivien-de-Blaye
- Le **Brouillon** (8 km) se jette dans l'Estuaire de La Gironde. Il traverse 5 communes du territoire : Berson, Cars, Saint-Ciers-de-Canesse, Plassac et Villeneuve.

---

<sup>2</sup> SCOT de la Haute Gironde



Figure 12 - Réseau hydrographique du territoire, Source : AD3E d'après données BD Carthage

## 6 UN TERRITOIRE FAÇONNE PAR L'HOMME

*Les données présentées sont principalement issues du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire – Etat initial de l'environnement et de l'Atlas des paysages de la Gironde.*

### 6.1 LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

Parmi les 10 grands ensembles paysagers que l'on trouve en Gironde, le territoire de la Haute Gironde est composé de 3 grandes entités éco-paysagères que sont :

- **L'Estuaire et ses rivages** à l'Ouest ;
- Les **franges boisées** du massif de la Double Saintongeaise à l'Est ;
- Et entre les deux, les **paysages viticoles** du Blayais et du Bourgeais, partiellement.

Du Nord au Sud, les paysages de l'Estuaire et ses îles forment une unité paysagère relativement harmonieuse, aux transitions douces, s'appuyant dans sa partie centrale sur des coteaux viticoles aux fortes pentes du Blayais, et s'ouvrant au Nord et au Sud sur des paysages de marais avec celui au Nord de Braud-et-Saint-Louis (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).

**L'Estuaire joue dans cet environnement un rôle de continuité paysagère liant chacune des entités paysagères qui le borde.**

En avançant vers l'Est, la lecture du territoire se complexifie. Il se découvre alors par fragments, alternant parcelles agricoles, pâturages, parcelles de vignes, petits vallons, le tout relié par des boisements, plus ou moins importants, annonçant le massif imposant de la Double.

Selon l'Atlas des paysages de la Gironde (2012), les trois grands ensembles paysagers de la Haute Gironde se déclinent en **cinq sous unités paysagères et culturelles** :

Unité paysagère « Estuaires et ses rivages » :

1. Le marais de Braud-et-Saint-Louis
2. L'Estuaire et ses îles

Unité paysagère « Franges boisées du Nord » :

3. Les marges de la Double Saintongeaise

Unité paysagère « Du Blayais au Libournais » :

4. Le Cubzaguais
5. Le Blayais

### 6.1.1 Le marais de Braud-et-Saint-Louis

Le marais de Braud-et-Saint-Louis se situe en bordure immédiate d'Estuaire, au Nord de Blaye. Autrefois territoire de l'Estuaire, le site est devenu exploitable au XVIIIème siècle, grâce à des travaux d'assèchement entrepris par des ingénieurs hollandais. Aujourd'hui, avec les effets du réchauffement climatique, la montée du niveau des eaux et l'augmentation l'impact des tempêtes, la gestion des crues et des inondations questionne les systèmes de digues et canaux mis en place et exacerbe l'importance du rôle de régulation des marais.

#### Les bordures du marais : entre habitation et terres agricoles



Figure 13 - Canal, Marais de Braud-et-Saint-Louis, Source :  
Asconit Consultants 2014

Les pieds des coteaux forment les franges habitées du marais, le long de la RD255 et la RD18. Plus au Sud, la RD255 forme la limite digue-canal, avec une urbanisation plus diffuse sur les collines.

Fin des années 1970, la maïsiculture irriguée s'est développée sur le territoire, occupant principalement les communes situées au nord de Blaye. Pour autant, les prairies et prairies humides marquent encore, par endroits, l'identité paysagère du territoire, avec maintien d'éléments bocagers (haies, lisières, bosquets, etc.). Enfin, sur les pentes des coteaux, on trouve des parcelles de vignes.

#### La centrale nucléaire du Blayais

**Bien que située hors du territoire de la CCB, la centrale nucléaire du Blayais, mise en service en 1981, constitue un élément de repère paysager massif et imposant.** Sa haute silhouette se perçoit depuis une grande partie du marais, mais surtout depuis le Médoc, sur la rive opposée de l'Estuaire.

Les imposantes lignes à haute tension distribuant l'électricité de la centrale constituent, elles aussi, des repères visuels imposants dans un paysage très ouvert.

### 6.1.2 L'Estuaire et ses îles

L'Estuaire et ses îles constituent une entité paysagère fortement structurante pour la Haute Gironde. Composé des eaux douces de la Garonne et de la Dordogne et des eaux salées de l'Océan Atlantique, l'Estuaire de la Gironde offre un paysage emblématique, où les ambiances terrestres, fluviales et marines se mêlent.

*Une charte paysagère et environnementale pour le développement durable des territoires de l'Estuaire de la Gironde a été signée en 2006. Mise en œuvre par le Syndicat Mixte pour le Développement durable de l'estuaire (SMIDDEST), elle a pour but d'orienter les actions des deux rives, pour le développement durable des territoires de l'Estuaire de la Gironde.*

#### Les paysages des berges

Qu'elles soient formées d'une digue artificielle, d'une falaise calcaire ou d'une frange marécageuse, **les berges de l'Estuaire** sont généralement jonchées de ripisylves ou d'alignements d'arbres rivulaires. Entre digues et eaux se développent les **bots (ou brods)**, qui s'étendent au-dessus de l'estran. On observe également sur les berges, la présence des **carrelets** qui surplombent les rivages. Ces cabanes sur pilotis rappellent la présence de l'homme et l'importante activité que suscitent les berges. Emblématiques de l'Estuaire, ces cabanons de pêche forment un véritable **patrimoine encore peu valorisé et aujourd'hui menacé par les tempêtes**, l'érosion, voire les perspectives de montée du niveau des eaux.

#### Les paysages des îles de l'Estuaires

Les profils et paysages insulaires de l'Estuaire ont évolué et évoluent encore régulièrement dans le temps, sous l'effet des courants et des marées qui génèrent de **mouvements sédimentaires** considérables.

Depuis l'apparition de **l'île Macau** au XI<sup>ème</sup> siècle, les changements ont été nombreux : « **l'île Cazeau** passe de 100 ha au XVIII<sup>ème</sup> siècle à plus de 300 ha à la fin du XIX<sup>ème</sup>, **l'île Patiras** de 380 ha au début du XVIII<sup>ème</sup> à 1500 au début du XX<sup>ème</sup>, **l'île Vincent** et **l'île des Vaches** se sont rattachées à la rive » (Atlas des paysages de la Gironde, 2012).

Par ailleurs, **sous l'effet des mouvements sédimentaires importants**, plusieurs îles ont été regroupées au XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est le cas pour **l'île Cazeau, l'île du Nord et l'île Verte** ; c'est aussi le cas pour **l'île Nouvelle et l'île Bouchaud**.

#### Les ports de Haute Gironde

Avec ses 635 km<sup>2</sup>, l'Estuaire de la Gironde constitue une voie navigable d'importance pour toute la région pour le commerce, le tourisme et l'industrie. Des navires de grands gabarits (bateaux de croisières, porte-conteneurs, pétroliers, bateaux de pêche ou cargos) y sont accueillis.

La plupart des ports de Haute Gironde sont des **petits ports de pêche et de plaisance**, implantés en retrait le long d'étroits chenaux. Le **port urbain** de Blaye marque plus directement le paysage de la façade estuarienne, avec ses quais en pierre, sa citadelle (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) et ses façades bâties.

Le **phare de Patiras** dressé au sein de l'Estuaire sur l'île du même nom, constitue également un patrimoine architectural de valeur.

La **presqu'île du Bec d'Ambès** prolonge, quant à elle, les reliefs des collines calcaires de l'Entre-Deux-Mers. Par sa position et ses paysages, la presqu'île du Bec d'Ambès ressemble plus aux berges de la Gironde qu'aux îles de l'Estuaire. Sur ses terres marécageuses, elle accueille une importante zone industrielle, avec au Nord la présence d'une usine d'engrais, de la compagnie française du Carbon-Black, d'un centre de conditionnement de gaz liquéfié, des dépôts de carburants, etc. La presqu'île fait partie du **grand port maritime de Bordeaux**.

### 6.1.3 Les marges de la Double Saintongeaise

Les **marges de la Double Saintongeaise** sont couvertes par la forêt du même nom, depuis le département voisin de Charente-Maritime. D'une superficie de 300 km<sup>2</sup>, cette forêt mixte en bon état de conservation permet d'accueillir une importante biodiversité. Elle est par ailleurs **traversée par un axe majeur du territoire de la Haute Gironde** (l'autoroute A10), alors que d'autres **routes secondaires** (RD132, RD115, RD22) permettent de desservir les principales communes du territoire.

Si la forêt constitue la composante principale de ces marges, elle **ne se présente pas pour autant comme un massif boisé homogène**. On y trouve de nombreuses clairières, parfois habitées ou occupées par des parcelles agricoles ainsi que de grandes friches boisées.

#### Les espaces agricoles de la Double Saintongeaise

Les clairières de la Double Saintongeaise accueillent des productions agricoles variées : vignes (sous label **AOC Côtes-de-Blaye, Blaye Côtes de Bordeaux et Bordeaux**), prairies, cultures, vergers, maraichage (avec les **Asperges du Blayais classées IGP**). Les larges pâtures en bord de lisières boisées maintiennent encore les paysages ouverts.

Néanmoins, les dynamiques de déprise agricole sont visibles par endroit, avec l'observation d'un début d'enfrichement des parcelles.

#### Un maillage urbain très peu dense

Le maillage urbain du territoire est très peu dense : on trouve les hameaux dans les clairières, quelques fermes isolées et des villages, surtout implantés auprès d'un carrefour ou le long des routes.

Les constructions nouvelles sont alignées en bord de route sans lien avec les bourgs. Au sein des clairières les plus réduites, certains villages s'étendent désormais de lisière en lisière.

#### 6.1.4 Le Cubzaguais

Délimité par les vallées de la Dordogne, du Moron et de l'Isle, seule une petite partie du **Cubzaguais** vient couvrir uniquement la partie centrale de la commune de Saint-Christoly-de-Blaye (seule commune concernée par l'unité paysagère).

Si la **vigne est à nouveau un élément important du paysage**, elle compose avec les cultures, les boisements et les prairies, des paysages variés et vallonnés. Les paysages semi-ouverts mêlent forêts mixtes et **vallées agricoles bocagères** (avec maintien de bosquets, lisières, haies).

##### Une urbanisation quasi-homogène du territoire

L'urbanisation se répartie sur l'ensemble du Cubzaguais, avec un bourg principal, situé hors du territoire du SCoT, celui de **Saint-Savin-de-Blaye**. Sur le territoire du SCoT, le Cubzaguais est **traversé de part en part par l'A10**.

Si les villages et le bâti ancien sont souvent de qualité, les habitations et zones d'activités construites le long des routes et la densité du trafic routier tendent de plus en plus à **banaliser voire dégrader les paysages**.

Le territoire est aussi marqué par la présence de **carrières de calcaire**, qui ont été exploitées pour la construction locale et les monuments bordelais. Aujourd'hui, elles servent surtout aux chantiers de restauration.

#### 6.1.5 Le Blayais

L'unité paysagère du **Blayais** se caractérise par des **coteaux calcaires** en bordure d'Estuaire de la Gironde, qui s'adoucissent progressivement à l'Est, jusqu'à la vallée du Moron et vers le Nord, jusqu'aux marais de Braud-et-Saint-Louis et de la Vergne (Atlas des paysages de la Gironde, 2012). Plus en intérieur, les **vallons** marquent le territoire, avec des boisements, cultures et prairies, et en surplomb, les versants viticoles.

**L'urbanisation assez diffuse sur le territoire**, est plus marquée le long de l'Estuaire avec une commune principale : **Blaye**. La **Corniche de la Gironde** (site inscrit comme « espace naturel remarquable », art. L.341-1 à 22 du Code de l'environnement), est ainsi jonchée d'habitations et de petits jardins aménagés. L'ensemble du territoire est desservi par quelques **routes départementales**, qui constituent des axes de déplacement relativement fréquentés : RD137, RD937, RD669, etc.

##### Les paysages viticoles

La quasi-totalité du territoire est occupée par la **vigne**, classée sous les appellations d'Origine Contrôlé Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg et Bordeaux supérieur. Produites sur de grandes surfaces, la vigne offre des paysages ouverts et où les domaines viticoles constituent des ensembles architecturaux de qualité, qui embellissent les paysages du Blayais (Atlas des paysages, 2012).

### Blaye, un site patrimonial fortifié

La commune de **Blaye** concentre une part non négligeable de la population du territoire du SCOt. La ville de Blaye est, elle, l'un des sites architecturaux majeurs de l'Estuaire, avec la présence imposante de la **Citadelle de Vauban** (dite Citadelle de Blaye), datant du XVIIème siècle et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A l'intérieur des terres, quelques groupements importants comme **Saint-Christoly-de-Blaye** ou encore **Berson**, forment des bourgs conséquents mais secondaires.

On assiste également au développement **d'extensions urbaines le long des routes**, générant une urbanisation linéaire. La vigne, sous label **AOC**, permet de limiter l'étalement urbain.

## 6.2 LES ESPACES URBANISES : TYPOLOGIE DU BATI

---

L'urbanisation du territoire est **globalement peu dense et plutôt diffuse**. Le territoire bénéficie néanmoins par sa proximité avec l'agglomération bordelaise et sa desserte par l'A10 d'une **accessibilité forte pour les actifs travaillant sur Bordeaux**.

Deux types d'occupation bâtie signent l'identité du territoire : le **maillage villageois** des plateaux collinéens et les **bourgs** au pied des coteaux ou en plaine.

Pour autant, le territoire est de plus en plus marqué par des **phénomènes d'étalement urbain diffus** et des **phénomènes de mitage des espaces périurbains et ruraux**, en lien avec un fort développement de l'habitat individuel dispersé, parfois anarchique.

L'habitat local se caractérise par ses **matériaux** (pierres calcaires, bois, tuile de Gironde), ses **couleurs** (tons pierres pour la façade et tons clairs pour les volets) et par ses **attributs caractéristiques** (fenêtres alignées symétriquement à la porte d'entrée, grange attenante et une hauteur sous plafond plus faible à l'étage qu'au rez-de-chaussée).

Sur le territoire, on trouve une certaine diversité typologique des maisons en fonction du niveau social de leurs premiers habitants : la « **Maison de Bordier** » de l'ouvrier agricole ; la « **Maison du Vigneron ou du Paysan** » plus haute et plus grande et enfin la « **Maison de Maître** », maison à étage, aussi appelée « **Maison girondine** ».

La **Pierre calcaire** marque l'identité du patrimoine bâti du territoire. La pierre calcaire était réputée et fut beaucoup utilisée pour les monuments bordelais.

### 6.2.1 Le patrimoine bâti remarquable

A l'image du département, le territoire est riche d'un **patrimoine architectural de qualité** et composé de châteaux viticoles, de nombreuses églises et de forteresse comme la Citadelle de Blaye.

Le patrimoine bâti protégé est plutôt concentré entre Blaye et Saint-Seurin-de-Bourg.

A l'échelle du territoire, on compte 15 édifices ou sites historiques protégés au titre des **monuments historiques**, près de la moitié concerne des églises. Celles-ci s'inscrivent dans la lignée de l'art roman saintongeais, au style sobre et dépouillé.

Les villas gallo-romaines de Plassac, construites entre le 1<sup>er</sup> et le V<sup>ème</sup> siècle ap. J-C., sont également classées Monument historique et propriétés du département de la Gironde. L'intérêt historique, patrimonial et paysager du Domaine permet d'y développer régulièrement des actions culturelles en direction de différents publics.

Commune	Monument protégé	Date et type de protection
Bayon-sur-Gironde	Château Falfas	2001/04/26 : inscrit MH
Berson	Maison forte du Boisset	1965/10/19 : classé MH
Gauriac	Château de Thau	2010/12/30 : inscrit MH
Villeneuve	Eglise	2006/05/02 : inscrit MH
Samonac	Eglise Saint-Martin	1988/10/07 : inscrit MH
Saint-Vivien-de-Blaye	Croix de cimetière	1987/12/07 : inscrit MH
Saint-Martin-Lacaussade	Eglise	1988/01/22 : inscrit MH
Saint-Ciers-de-Canesse	Eglise	1982/03/26 : classé MH
Saint-Christoly-de-Blaye	Eglise Saint-Christoly	1926/06/10 : inscrit MH
Plassac	Parcelles cadastrales contenant les vestiges d'une villa romaine	07/01/1975 : inscrit MH
Cars	Eglise Saint-Pierre	07/12/1921: inscrit MH
Blaye	Restes du fort Paté	Affecté au ministère de la défense
Blaye	Citadelle de Blaye	11/05/2009 : inscrit MH
Berson	Eglise Saint-Saturnin	15/03/1909 : classement MH
Bayon-sur-Gironde	Eglise Notre-Dame	12/01/1992 : classement MH

Figure 14 - Monuments historiques sur le territoire, Source : Data.gouv 2017

### 6.2.2 La ville de Blaye

La ville de Blaye constitue l'un des sites architecturaux majeurs du territoire, présentant un front urbain de qualité sur les berges dans lequel s'inscrit la Citadelle Vauban, dite Citadelle de « Blaye », datant du XVII<sup>ème</sup> siècle.

La Citadelle forme un triptyque avec Fort Pâté (sur l'île Pâté) et Fort-Médoc (sur la rive gauche de l'Estuaire, à Cussac-Fort-Médoc) destiné à « verrouiller » l'accès à Bordeaux face à d'éventuelles attaques militaires fluviales. Ces trois éléments sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Figure 15 - L'entrée sud de la citadelle de Blaye et ses défenses massives, source : Agence Folléa-Gautier

### 6.2.3 Le « petit patrimoine » du territoire

La Haute Gironde dispose d'un riche patrimoine local (moulins, lavoirs, fontaines, etc.), qui reste encore assez méconnu ou devenu rare. Beaucoup des nombreux moulins des communes du Nord de Blaye ont progressivement disparu après 1870, avec le déclin de la polyculture-élevage, au profit de la vigne.

Les carrelets font aussi partie du patrimoine estuarien. En comptabilisant les deux rives de l'Estuaire, on en dénombre plus de 600 au total. Nom initialement donné au filet, le carrelet désigne aussi le ponton et est voué à la pêche aux poissons d'eau douce et d'eau salée. Emblématiques du territoire, les carrelets sont aussi un patrimoine à protéger.

## 6.2.4 Le patrimoine industriel

Au cœur d'une région Aquitaine réputée peu industrialisée, le département de la Gironde, fort de la présence de l'agglomération bordelaise, apparaît comme un cas particulier.

A l'échelle du territoire de la CCB, le patrimoine industriel concerne les coopératives viticoles et le port de Blaye.

## 6.3 L'OCCUPATION DU SOL : DESCRIPTION GENERALE

Le territoire de la Communauté de communes de Blaye se caractérise par l'emprise des terres agricoles qui occupent 65% du territoire.

Le territoire se caractérise par une production agricole riche et diversifiée, marquée par une orientation historique vers la viticulture. Les vignobles, localisés majoritairement à l'Ouest du territoire en bordure d'Estuaire, occupent une superficie de 8 500 ha soit 40% du territoire. Au centre du territoire, les systèmes culturaux se diversifient, avec un parcellaire plus complexe.

Les massifs forestiers (2 161 ha) se concentrent quant à eux à l'Est du territoire

Les zones de marais et autres milieux humides, ainsi que les espaces naturels, écosystèmes fragiles et riches en biodiversité, composent également fortement le territoire.

Enfin, les espaces artificialisés du territoire (zones urbaines, industrielles, infrastructures de transport) ne représentent quant à eux que 4 % du territoire communautaire, avec quelques villes de moyenne taille (Blaye).

### L'occupation du sol de la CCB

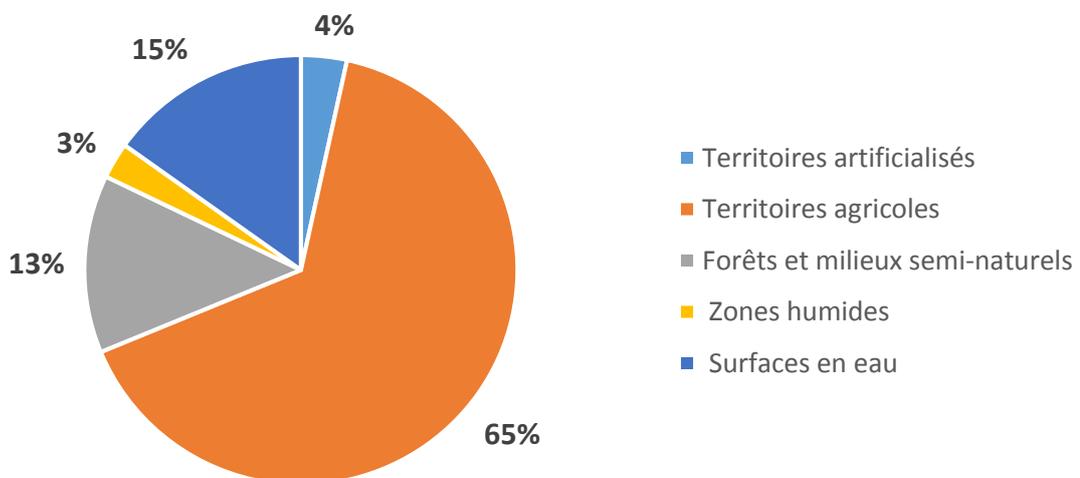


Figure 16 - Occupation des sols du territoire, Source : Corine Land Cover 2012

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition en détail de l'occupation du sol :

Type d'occupation du sol	Surface en Ha
Zones urbanisées	599
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	77
Mines, décharges et chantiers	31
Terres arables	755
Vignobles	8446
Prairies	4278
Forêts	2161
Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée	602
Marais intérieurs	342
Marais maritimes	217
Cours et voies d'eau	385
Estuaires	2736

Figure 17 - Surfaces selon l'occupation du sol, Source : CLC 2012

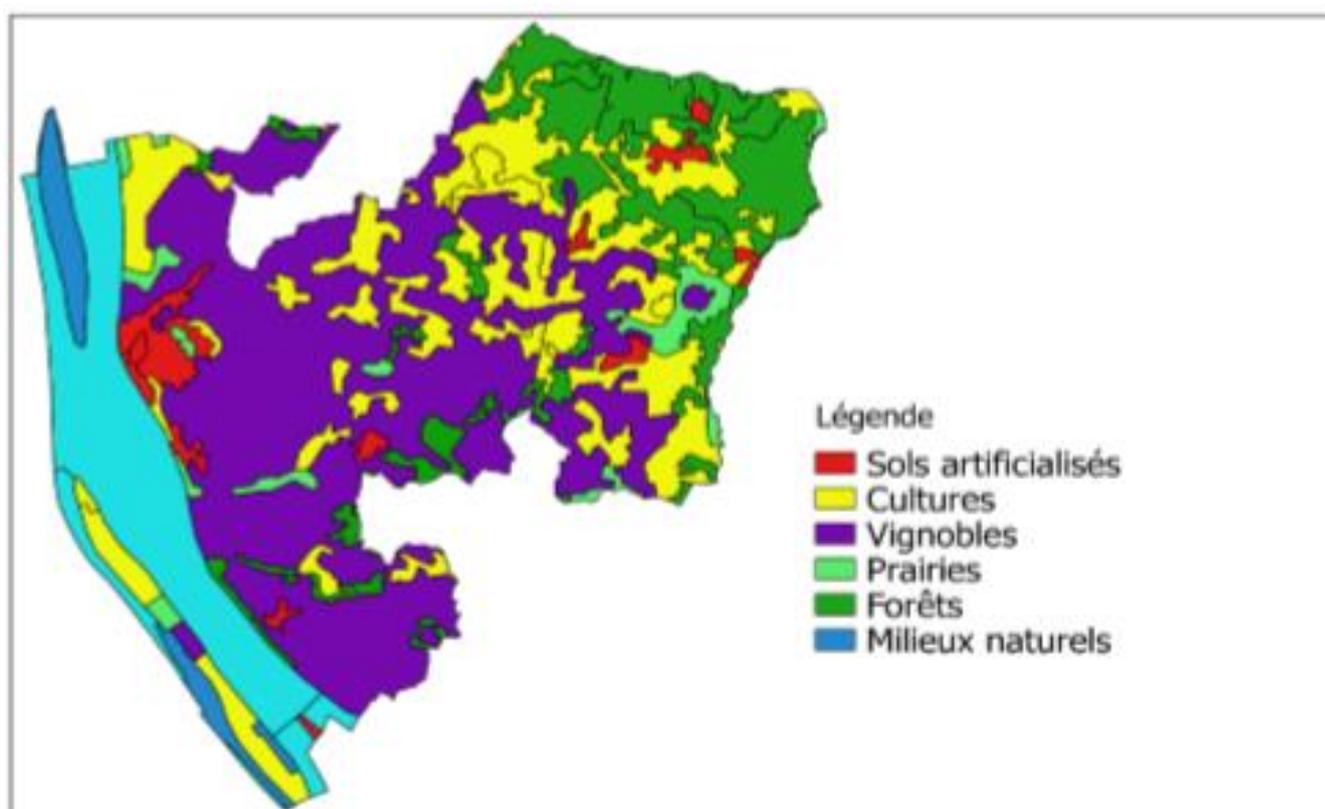


Figure 18 - Occupation du sol de la CDC de Blaye, Source : CLC 2012

## Dynamique d'artificialisation des sols sur le territoire de la Communauté de communes de Blaye

L'artificialisation des sols est une caractéristique dynamique du territoire. Certes, les espaces artificialisés sont toujours une composante mineure de l'occupation du sol (4%, source : CLC 2012), mais présentent une évolution certaine impactant les espaces agricoles, naturels et forestiers.

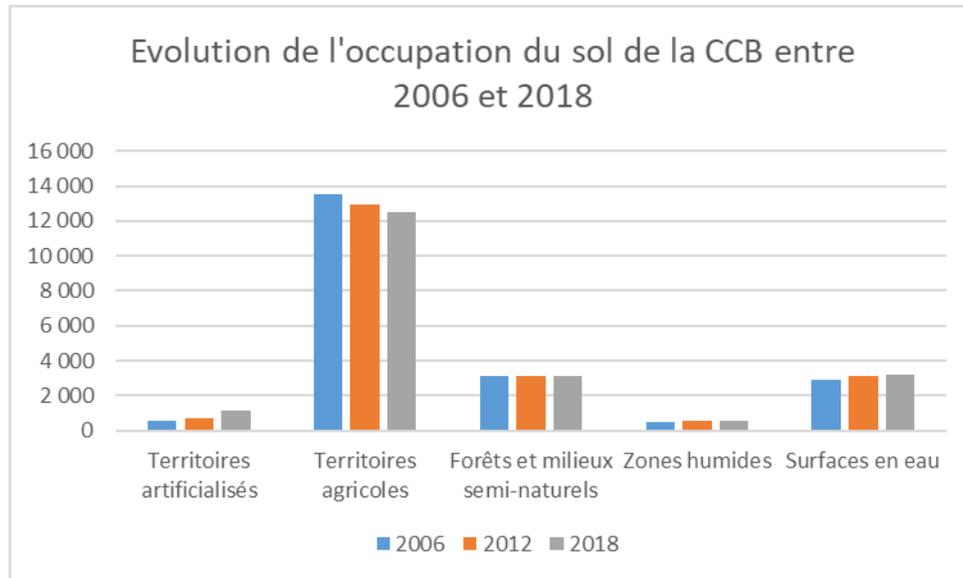


Figure 19 – Evolution de l'occupation du sol de la CDC de Blaye, Source : CLC 2006-2012-2018

## 6.4 EVOLUTION ET VULNERABILITE

---

Les paysages entretiennent des relations fortes à travers notamment les pratiques et les déplacements.

Le territoire communautaire est aujourd’hui directement affecté par le phénomène de mitage et de banalisation des paysages. Dans ce contexte, il s’agit de réfléchir à une urbanisation limitant la consommation d’espaces naturels et ruraux, ainsi que le mitage du territoire.

Au-delà des pressions anthropiques, les tendances climatiques futures, telles que l’augmentation de la survenue de phénomènes extrêmes, auront des incidences certaines sur les paysages du territoire. De même, l’évolution du régime pluviométrique sous l’effet du changement climatique aura tendance à affecter le paysage communautaire. Des étages renforcés en été (hausse des températures et recrudescence des périodes de sécheresse) affecteront directement les cours d’eau et les zones humides qui couvrent le territoire, menaçant le caractère même de la Sologne.

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET

Cette richesse paysagère et environnementale confère au territoire des facteurs d’attractivité, avec des enjeux environnementaux importants :

- ➔ La préservation de l’ensemble du réseau hydrographique et de ses milieux aquatiques
- ➔ La lutte contre la fragmentation et la banalisation des paysages
- ➔ Le maintien de la filière agricole (et viticole)
- ➔ La gestion et l’exploitation des forêts et terrains boisés.

Les paysages naturels (milieux agricoles et forêts) **constituent un réservoir naturel de carbone**. Leur **maintien, la diversité des surfaces ainsi que leur gestion durable** sont des enjeux importants dans le cadre du PCAET.

## 7 ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

*Les données présentées sont principalement issues du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire – Etat initial de l’environnement.*

La Gironde est marquée par des influences atlantiques et continentales qui lui offrent une **grande variété de milieux et d’habitat naturels** qui accueille une biodiversité animale et végétale importante, que l’on retrouve à l’échelle de la Communauté de communes.

### 7.1 PRESENTATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

#### 7.1.1 La faune

Située sur un **axe migratoire majeur** pour l’avifaune, l’Estuaire de la Gironde est survolé chaque année par plusieurs milliers d’oiseaux. Parmi les espèces migratrices ou partiellement migratrices les plus connues, on peut citer le *Martinet noir*, l’*Hirondelle de fenêtre*, la *Linotte mélodieuse*, le *Chardonneret élégant*, le *Pinson des arbres*, le *Verdier d’Europe* ou encore la *Bergeronnette printanière*.

D’autres espèces choisissent les **bordures d’Estuaire** pour leur nidification : c’est le cas du *Héron pourpré*, du *Héron cendré*, de l’*Aigrette garzette*, de la *Cigogne blanche*. Enfin, on peut croiser sur les rives d’Estuaire des espèces marines, comme le *Cormoran*, le *Goéland leucophée*, la *Mouette rieuse*. Au total, ce sont 130 espèces nicheuses qui ont été recensées sur la zone estuarienne depuis 1970 (Conservatoire de l’Estuaire de la Gironde, <http://Estuairegironde.net/est/est-0.html>).

**L’Estuaire de la Gironde, la Dordogne et leurs affluents sont également des espaces sensibles et déterminants pour plusieurs espèces de poissons migratrices sous statut de protection.** Ces milieux représentent des zones de transit obligatoire lors des migrations des espèces amphihalines (*esturgeon européen*, *alose*, *anguille*, *lamproie*, *maigre*, etc.), des zones d’accueil et de grossissement pour les juvéniles, des zones de reproduction ou encore de transit. **Le maintien de la continuité aquatique est un enjeu majeur pour le territoire.**

Les **nombreux marais** du territoire hébergent également plusieurs espèces spécifiques, emblématiques et protégées, comme la *Cistude d’Europe* ou le *Vison d’Europe*.

De manière générale, le territoire possède une grande naturalité, avec des espaces naturels et semi-naturels encore bien présents, qui autorisent le maintien d’un certain niveau de biodiversité.

#### 7.1.2 La flore

Au même titre que la faune, la flore du territoire bénéficie d’une situation biogéographie sous influences climatiques et pédologiques variées, qui lui assure une certaine richesse et diversité. A l’échelle du Département, l’Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense près de 1 000 taxons (espèces et sous-espèces).

Parmi les **plantes endémiques** de la Gironde, on retrouve sur le territoire du SCoT plusieurs d'entre elles : l'Angélique des estuaires à fruits variables (*Angelica heterocarpa* J Lloyd) et l'Oenanthe de Foucaud (*Oenanthe foucaudii* Tess.), la Fétuque de Lahondère (*Festuca lahonderei*) sur les coteaux calcaires et le Muscari à grappes (*Muscari motelayi*) dans les vignes des vallées de la Dordogne.

### 7.1.3 Les espèces envahissantes

L'absence de protection ou de gestion n'est pas la seule menace qui pèse sur les espaces naturels. Selon la société nationale de la protection de la nature (SNPN), les **espèces envahissantes (ou invasives)** « sont aujourd'hui considérées comme la seconde cause de perte de biodiversité dans le monde ».

Le territoire est concerné par plusieurs d'entre elles : le Ragondin, l'Écrevisse de Louisiane, la Tortue de Floride et la Grenouille taureau (dont désormais plusieurs noyaux de population sont signalés dans le département de la Gironde d'après la SEPANSO), le Poisson chat, la Jussie, la Caulerpa, ou la Renouée du Japon.

## 7.2 SITES RECONNUS AU TITRE DE ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire présente des espaces naturels de qualité, reconnus tant au niveau national qu'europpéen, et dont il faut nécessairement tenir compte et prendre acte dans les perspectives de développement à venir.

### 7.2.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 correspondent à des grands ensembles écologiques fonctionnels.

En France, la connaissance de la biodiversité s'appuie sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Ces zonages caractérisent des territoires par leur richesse ou la spécificité de leur faune, flore ou milieux dits « habitats naturels ». Trois types de zonages existent :

- **ZNIEFF de type I** : ce sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional, qualifiés de « déterminants ».
- **ZNIEFF de type II** : constitués de grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagunes...). Les ZNIEFF de type II peuvent contenir des ZNIEFF de type I.
- **Les ZICO** : ce sont des sites d'intérêt majeur accueillant des effectifs d'oiseaux sauvages d'une grande importance communautaire ou européenne.

La majorité des ZNIEFF du territoire sont des ZNIEFF de type 1 de 2ème génération qui couvrent des habitats humides et aquatiques en milieux ouverts (marais alcalins, tourbières, roselières, communautés à grandes laiches, prairies humides eutrophes, etc.) ou en milieux fermés (forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens, forêts riveraines, forêts et fourrés très humides, forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes des grands fleuves).

ZNIEFF DE TYPE 1	SUPERFICIE	HABITATS DETERMINANTS
Rives des îles du Nord, Verte et Cazeau, île et vasière de Macau (720014183)	236 ha	Vasières et bancs de sable sans végétations. Tapis immergés de characées Lisières humides à grandes herbes Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Roselières
Rive vaseuse de l'Estuaire : tronçon du Blayais (720020041)	189 ha	Vasières et bancs de sable sans végétation Prés salés atlantiques Prés salés méditerranéens
Butte calcaire de la Roquede-Thau - site de Mugron (720008247)	74,91 ha	Fruticées à genévriers communs Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Prairies calcaires subatlantiques très sèches
Île Bouchaud et Île Nouvelle (720014185)	382 ha	Vasières et bancs de sables sans végétations Lisières humides à grandes herbes Forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes des grands fleuves Roselières Communautés à grandes laiches
Marais du Blayais : la procureuse (720020043)	57 ha	Communautés amphibies Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens Roselières Communautés à grandes laiches Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
Île Paté (720014182)	18 ha	Lisières humides à grandes herbes Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médioeuropéens

Figure 20 - Liste des ZNIEFF de catégorie 1 sur le territoire, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN)

Les secteurs classés en ZNIEFF 2 se situent à l'Ouest du territoire. L'Estuaire de la Gironde constitue la ZNIEFF la plus vaste, avec près de 7 000 hectares ; les marais du Blayais se plaçant à la seconde place avec plus de 4 000 hectares de prairies humides, de forêts humides, de roselières et de lagunes.

ZNIEFF DE TYPE 2	SUPERFICIE	HABITATS DETERMINANTS
Estuaire de la Gironde (720013624)	6 760 ha	Estuaires et rivières tidales
Marais du Blayais (720002380)	4 395 ha	Prairies humides eutrophes Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides Roselières Communautés à grandes laiches Lagunes industrielles et canaux d'eau douce Coteau
Coteau du bord de Gironde, du Pain-de-Sucre a Roque- De-Thau (720008247)	67,89 ha	Fruticées à genévriers communs Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Prairies calcaires subatlantiques très sèches

Figure 21 - Liste des ZNIEFF de catégorie 2 sur le territoire de la CCB, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN)

Les ZNIEFF ont pour objectifs d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ces inventaires sont des éléments majeurs du territoire et doivent être consultés dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

Le territoire est concerné par une **seule Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**, celle de « *l'Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais dont le marais de la Vergne* » (6 859 ha), qui couvre les communes de Blaye, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

Ce site est inventorié comme ZICO à la fois pour la reproduction de quelques espèces remarquables mais également comme secteur d'hivernage d'oiseaux d'eau. Parmi les espèces qui se reproduisent sur le site, on peut citer : l'Aigrette garzette, le Héron cendré, la Cigogne blanche, le Bondrée apivore, le Busard Saint-Martin, la Pie grièche.

## 7.2.2 Le réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979) et de sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces de faune et de flore (Directives « Habitats » de 1992) :

- Des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Les objectifs consistent à :

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000,
- Eviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Le territoire compte une seule **Zone de Protection Spéciale** : « Estuaire de la Gironde, marais du Blayais » (FR7212014). Cette zone couvre les communes de Blaye, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

L'intérêt majeur de la ZPS « Estuaire de la Gironde : marais du Blayais » réside dans la présence d'une importante population d'oiseaux d'eau en nidification, hivernage, et passage migratoire. Ce site se caractérise principalement par la présence de prairies semi-naturelles humides, de prairies mésophiles améliorées, de terres arables et de marais, bas-marais et tourbières. Le drainage des zones humides, l'intensification de l'agriculture (avec conversion des prairies en parcelles de maïs irrigué) et la déprise agricole constituent les menaces principales sur ce secteur. Il représente une superficie de 6 871 ha.

Le territoire est concerné par trois **Zones Spéciales de Conservation**. On y retrouve un grand nombre d'habitats caractéristiques des milieux aquatiques et humides (marais, tourbières, lagunes), mais également des prairies semi naturelles humides et dans une moindre mesure, des forêts caducifoliées.

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION	SUPERFICIE	HABITATS DETERMINANTS (ORDRE DECROISSANT)
Estuaire de la Gironde (FR7200677)	61 080 ha	Mer et bras de mer Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, lagunes (incluant les bassins de production de sel) Prairies semi-naturelles humides et humides mésophiles améliorées Terres arables Forêts caducifoliée
Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde (FR7200684)	4 850 ha	Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées Eaux douces intérieurs (eaux stagnantes, eaux courantes) Forêts caducifoliées Marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières
Vallée et palus du Moron (FR7200685)	945 ha	Forêts (en général). Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)

Figure 22 - Zones Spéciales de Conservation sur le territoire de la CCB, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN)

### 7.2.3 Les Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels des départements qu'ils gèrent, soit par acquisition foncière, soit par signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Deux îles du territoire sont gérées par le Conservatoire du littoral, que ce soit pour leur qualité architecturale et patrimoniale ou encore pour leur valeur écologique et paysagère.

- **L'Île Nouvelle** (265 ha), située sur l'Estuaire de la Gironde, appartient aux communes de Blaye et Saint-Genès-de-Blaye. Elle réunit en définitive deux îles : l'île Bouchaud au Nord et l'île Sans Pain, au Sud. Sa rive fait face à la citadelle de Blaye. Située sur un axe national migratoire majeur entre l'Europe du Nord et l'Afrique, l'Île Nouvelle est fréquentée par de nombreuses espèces d'oiseaux : « plus de 100 espèces ont déjà été observées, pour certaines en halte migratoire ; pour d'autres, en nidification (milan noir, râle d'eau, busard des roseaux, passereaux...) » (Conservatoire du Littoral). Des loutres et visons d'Europe sont également présents sur l'île. La diversité d'habitats offre aussi une flore variée, avec la présence de deux espèces rares et protégées, l'Angélique à fruit variés et l'Œnanthe de Foucaud.
- **La Grande Île** s'étire sur 12 km de long, pour une surface totale de 264.5 ha. Cette île est en définitive la réunion de trois anciennes îles de l'Estuaire de la Gironde (l'Île Verte, l'Île du Nord et l'Île Cazeau), qui par la mise en place de digues et des travaux de remblaiements, ont fini par ne former plus qu'une seule île.

### 7.2.4 Les Espaces naturels sensibles

Il n'existe pas de définition officielle très précise de ce qu'est un **Espace Naturel Sensible** (ENS), toutefois la Jurisprudence le définit comme un « espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement et potentiellement, soit en raison de la pression humaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ».

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de gestion et de protection des espaces naturels des Départements qui repose sur leur acquisition foncière par des structures privées ou publiques. Cette acquisition est financée par la Taxe d'Aménagement (TA), prélevée par les Départements. Il s'agit d'une politique volontaire et non réglementaire de la part des Départements, soumise à un encadrement législatif (Code de l'urbanisme chapitre II – Article L142-1 à L142-13).

Avant son classement en ENS, un site fait préalablement l'objet d'une délimitation en Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS). La ZPENS est un outil foncier au même titre que le droit de préemption urbain qui permet au Département d'acquérir des espaces naturels en vue de leur préservation. Pour les sites classés ZPENS, toute vente est soumise à une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), qui doit être transmise au Département et qui, selon les cas, préempte la vente (le site devient alors un Espace Naturel Sensible) ; renonce au profit d'une autre structure (Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional ou commune) ou renonce (la vente se déroule normalement).

Sur le territoire, 3 sites sont classés en Zones de Prémption Espaces Naturels Sensibles dont une est classée en Espaces Naturels Sensibles : l'Île Nouvelle (propriété du Conservatoire du Littoral, gérée par le Département). Le tableau ci-dessous détaille les sites concernés :

SITES	STATUT	SURFACE (HA)	HABITATS DETERMINANTS
Île Nouvelle	ENS	265	Vasières et bancs de sables sans végétations, lisières humides à grandes herbes, forêts mixtes d'ormes, de frênes et d'aulnes Roselières, communautés à grandes laiches
Île du Nord – Sourget	ZPENS	46	Vasières et bancs de sable sans végétations, tapis immergés de characées, lisières humides à grandes herbes, forêts de frênes et d'aulnes, roselières
Île Pâté	ZPENS	18	Lisières humides à grandes herbes, forêt de Frênes et d'Aulnes

Figure 23 - Espaces naturels sensibles sur le territoire, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN)

### 7.2.5 La réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

Le Bassin de la Dordogne est inscrit par l'UNESCO au Réseau mondial des réserves de biosphère depuis le 11 juillet 2012.

Avec une surface de 24 000 km<sup>2</sup>, le Bassin de la Dordogne est la plus grande **Réserve de biosphère** de France et la première au monde construite autour d'un bassin versant et de son réseau hydrographique (la Dordogne et 150 cours d'eau au total).

Le territoire de la Haute Gironde est couvert en partie par la zone tampon (zone où les activités doivent être compatibles avec les principes écologiques du site) et la zone de transition (ou de « coopération ») de la réserve de biosphère.

Sur ces territoires, les acteurs sont mobilisés autour d'opérations de préservation du patrimoine naturel et culturel, et plus largement autour des principes du développement durable, en vue de maintenir et de consolider la valeur intrinsèque du bassin de la Dordogne.

La réserve de biosphère s'étend sur la Communauté de communes de Blaye.

## 7.3 LES MILIEUX NATURELS DITS « ORDINAIRES » ET LE PATRIMOINE FORESTIER

Si la conservation du patrimoine remarquable constitue un enjeu majeur, la préservation de la **biodiversité dite « ordinaire »** représente des enjeux non moins importants. Ces habitats (forêt, zones de cultures extensives, bocages humides, vignobles, franges boisées périurbaines...) remplissent des fonctions à minima d'interface vis-à-vis des grands réservoirs biologiques. Ils occupent surtout la plus grande partie du territoire et participent aussi à l'interconnexion de ces « réservoirs biologiques » que sont l'Estuaire de la Gironde, le plateau continental océanique, et plus au Sud, le massif pyrénéen.

### 7.3.1 Les continuités écologiques

L'enrayement de la perte de biodiversité ne se limite pas uniquement à la protection d'espaces délimités reconnus pour leur intérêt faunistique, floristique ou écologique au titre de programmes d'inventaires ou d'outils de gestion ou de protection. Il passe aussi par la préservation et la restauration des continuités écologiques qui doivent notamment permettre de lutter contre la consommation et la fragmentation de l'espace qui constituent une des principales causes d'érosion de la biodiversité en France métropolitaine.

Le décret d'application n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la **Trame verte et bleue** définit la trame verte et bleue comme « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire et contribue à un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Les continuités écologiques qui constituent la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Leur identification et leur délimitation doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.» Le « Grenelle de l'Environnement » vise entre autres à maintenir et développer la biodiversité, notamment à travers l'élaboration d'une trame verte et d'une trame bleue qui doivent relier les grands ensembles naturels du territoire, créant ainsi les continuités écologiques des milieux nécessaires à la préservation des espèces et à leur adaptation climatique, notamment par la migration.

- La **trame bleue** correspond au réseau des cours d'eau présentant un intérêt écologique et permettant de préserver la biodiversité. La trame bleue constituée des zones humides, des fleuves et des rivières, est l'axe de vie des espèces aquatiques
- La **trame verte** est quant à elle constituée d'une armature d'espaces naturels et d'espaces cultivés dont la continuité assure aux espèces animales et végétales des possibilités de dispersion, de migration et d'échanges génétiques. Elle est la somme des zones de connexion biologique (haies, bosquets...) et des habitats naturels connectés (bois, coteaux calcaires...). Les espaces agricoles de qualité ont un rôle primordial à jouer dans ce contexte. Les espaces boisés constituent en grande partie le support de la trame verte.

Instauré par les lois Grenelle, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) constitue l'outil régional de mise en œuvre de la trame verte et bleue. Le SRCE comporte un diagnostic, une cartographie au 1/100 000ème des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité + corridors écologiques) et un plan d'actions. Ce schéma renseigne sur la présence d'enjeux de continuité écologique d'ordre régional qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements portés par l'Etat ou les collectivités.

Le territoire présente de nombreux espaces « naturels » intéressants du point de vue de la biodiversité au sein d'une matrice agricole, urbaine et péri-urbaine. Ces espaces, compte tenu des interactions et de la pression des milieux urbains notamment, ont tendance à se fermer, à se fragmenter puis à disparaître progressivement. Les connexions biologiques qui peuvent exister entre les espaces tendent à se couper et conduisent à l'isolement progressif des habitats et des populations d'espèces et donc à une perte de la biodiversité du territoire.

**La DREAL et la Région Aquitaine ont lancé conjointement la démarche d'élaboration du SRCE aquitain au début de l'année 2012.**

L'annulation du SRCE Aquitaine par le Tribunal administratif de Bordeaux le 13 juin 2017 pour « *manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée* » (l'Etat) modifie dans une certaine mesure, l'exercice de prise en compte. En effet, les motifs de l'annulation du SRCE Aquitaine relevant de la forme et non pas du fond, l'Autorité environnementale Nouvelle Aquitaine invite les intercommunalités à s'appuyer, si elles le jugent utile et pertinent, sur l'expertise technique produite dans le cadre du SRCE, pour préciser les éléments de continuités écologiques à leur échelle.

Le SRCE d'Aquitaine met en évidence 4 sous-trames écologiques d'importance régionale sur le territoire :

- Boisement de conifères et milieux associés (ex : Massif de la Double Saintongaise)
- Systèmes bocagers (ex : Marais du Blayais)
- Milieux humides (ex : Estuaire de la Gironde)
- Milieux aquatiques (ex : La Dordogne)

Pour chacune des sous-trames écologiques, des réservoirs régionaux de biodiversité ont été identifiés.

L'ensemble des réservoirs terrestres a été classé en bon état (à préserver) ainsi que la majorité des cours d'eau. Concernant les **corridors écologiques d'importance régionale**, aucun ne se situe sur le territoire (en dehors des cours d'eau qui ont le double statut de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques).

### 7.3.2 Les enjeux de continuités et les sous-trames écologiques régionales

Parmi les enjeux régionaux et interrégionaux identifiés dans le SRCE d'Aquitaine, quatre concernent le territoire de la Communauté de communes.

#### *Enjeu 1 – Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser*

Le réseau régional d'infrastructures de transport se concentre dans les secteurs de plaines et de vallées. A l'échelle de la communauté de communes, le passage de l'A10 qui remonte vers la région Poitou-Charentes constitue un obstacle important aux déplacements des espèces terrestres Est-Ouest.

#### *Enjeu 2 – Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver et/ou remettre en bon état*

La continuité latérale des cours d'eau présents sur le territoire permet à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces indispensables à leur survie. Au-delà des espèces purement aquatiques, elle influence également la présence de divers peuplements faunistiques et de grand intérêt écologique, intrinsèquement liés au maintien du caractère inondable des prairies alluviales et des zones humides.

L'artificialisation des berges et les aménagements pour la régulation des débits notamment sur la Garonne et la Dordogne sont venus modifier les continuités latérales, qui sur plusieurs secteurs sont à remettre en bon état.

#### *Enjeu 3 – Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver et/ou restaurer*

L'Estuaire de la Gironde et la Dordogne sont des lieux de vie pour plusieurs grands poissons migrateurs amphihalins (esturgeon, saumon atlantique, anguille, grande alose, alose feinte, lamproie fluviatile, lamproie marine et truite de mer. Les obstacles physiques classés « Grenelle » recensés dans le Référentiel d'Obstacles à l'Écoulement de l'ONEMA viennent limiter la fonctionnalité de la continuité aquatique (le déplacement des poissons migrateurs) et sont à aménager ou effacer pour restaurer la continuité. Le SDAGE Adour-Garonne, pris en compte dans le SRCE, fixe les grands objectifs et actions dans ce domaine.

Concernant la Dordogne, classée plus grande « Réserve de Biosphère » de France, des actions de préservation et de restauration complémentaires de la continuité aquatique sont également proposées pour la protection des poissons migrateurs.

#### *Enjeu 4 – Un littoral encore préservé mais très fragile*

L'Estuaire de la Gironde constitue un lieu de vie et de passage d'intérêt majeur pour un cortège de poissons amphihalins menacés. Sur le territoire, ses berges, bancs, îles, marais et vasières immergées constituent également des habitats naturels d'intérêt écologique sur le plan faunistique que floristique, avec de nombreuses espèces protégées. L'Estuaire de la Gironde est aussi un lieu de passage avifaunistique majeur et est identifié comme voie migratoire d'importance nationale pour de

nombreuses espèces : l'aigrette garzette, le héron cendré, la cigogne blanche, le busard Saint-Martin, etc.

#### *Enjeu 5 - Maintien des milieux naturels diffus au sein de la plaine et coteaux du Nord de la Garonne*

En compléments des enjeux régionaux, un enjeu interrégional « Maintien des milieux naturels diffus au sein de la plaine et coteaux du Nord de la Garonne » impacte le territoire communautaire. Il traite à la fois de la préservation des coteaux calcaires et pelouses sèches grâce à une gestion conservatoire, du maintien de la diversité des peuplements forestiers, de la préservation des zones humides, des continuités latérales des cours d'eau et des habitats connexes résiduels (micro-zones humides, ripisylves, bras morts) et du maintien d'éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, etc.).

Pour faire face aux différents enjeux associés aux continuités écologiques du territoire, le SRCE Aquitaine prévoit l'application de 41 actions visant la préservation et/ou la restauration des continuités écologiques. Il s'agit essentiellement d'actions pour l'amélioration des connaissances, la sensibilisation et la formation, l'urbanisation et l'artificialisation des sols, les réseaux d'infrastructures, la protection des zones humides et continuités latérales des cours d'eau, celle des continuités longitudinales des cours d'eau et la préservation du maillage de milieux ouverts.

## 7.4 EVOLUTION ET VULNERABILITE

La faune, la flore et les écosystèmes en général sont inéluctablement liés au climat et à son évolution. A l'échelle du globe, le GIEC estime qu'une augmentation de 2°C des températures entraînerait une menace d'extinction pour 30% d'espèces.

La biodiversité du territoire est riche, mais elle peut être fragilisée par les effets du changement climatique. En effet, si les écosystèmes disposent d'un potentiel d'adaptation autonome aux changements de leur environnement, les pressions anthropiques sur la biodiversité (surexploitation, axes de communication, pollutions) limitent leur capacité de résilience.

Les **milieux humides**, nombreux sur le territoire, seront **les plus vulnérables** au changement climatique (sécheresse, variation de la hauteur des eaux, aggravation des étiages, etc.). La principale conséquence à attendre de cette situation est la dégradation générale de la qualité écologique des milieux.

Les évolutions climatiques auront des effets incontestables sur les aires de répartition des espèces. En effet, certaines espèces pourraient être affectés par la hausse des températures. A l'échelle locale sur le territoire du Blayais, cette situation pourrait particulièrement impacter certaines espèces ou habitats protégés en limite sud de leur aire de répartition, et induirait à terme leur potentielle disparition du territoire (par report plus au Nord).

Les évolutions climatiques pourraient également amener à des disparitions d'habitats et d'espèces. Pour les espèces ou habitats relictuels, en danger critiques de disparition. Dans l'incapacité de s'adapter, ces espèces ou habitats en danger critiques pourraient disparaître définitivement.

Un impact fort sera observé sur les espèces dont l'écosystème est lié aux cours d'eau et aux zones humides très répandu sur le territoire de la CCB.

En effet, le réchauffement climatique va induire une hausse générale des températures, des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs, et des événements de pluies extrêmes plus fréquents et plus importants (hausse des précipitations sur des périodes plus courtes). Les impacts sur les cours d'eau et les zones humides pourraient être les suivants : assèchement des zones humides, abaissement de la nappe d'eau dans les cours d'eau, assèchement des cours d'eau, variations brutales et régulières des niveaux d'eau. La perturbation du système hydrologique actuel engendrerait particulièrement des pressions complémentaires sur les espèces et habitats désignés au titre de la démarche Natura 2000 (la plupart ayant un lien étroit avec le bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides), impliquant à terme des dynamiques de disparition ou de changement d'aire de répartition.

Les espèces susceptibles d'être impactée sur le territoire de la CCB sont les suivantes :

- Le vison d'Europe,
- La cistude d'Europe,
- La loutre d'Europe,
- L'agrion de mercure.

Par ailleurs, **l'augmentation des températures aura une influence sur les aires de répartition et les cycles de la vie des espèces** (avancée des stades phénologiques, mouvements migratoires, nidification), et ce jusqu'à la fragilisation des populations endémiques. Deux types d'extinctions sont à attendre, soit du

fait des contraintes d'adaptation trop importantes, soit du fait de l'introduction d'espèces dites invasives.

**Les enjeux relatifs à la biodiversité et aux continuités écologiques du territoire** sont donc particulièrement **renforcés** dans le contexte de l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Notons, que ces enjeux auront des répercussions directes pour l'économie et la population : vulnérabilité du secteur agricole (et notamment la viticulture), propagation des pollens, etc.

#### **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET**

Les évolutions brusques du climat vont avoir un impact sur la faculté d'adaptation des espèces faunistiques et floristiques, déjà menacée par l'expansion anthropique (périurbanisation, imperméabilisation des sols, etc.).

Le volet « Adaptation » du PCAET doit prendre en considération la vulnérabilité accrue de certaines espèces, ainsi que l'impact potentiel des évolutions climatiques et écologiques sur les activités agricoles. Pour limiter la vulnérabilité du territoire, tout projet d'aménagement en lien avec le PCAET devra donc veiller à supprimer les ruptures écologiques, voire à les « réparer » si cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, tout projet du PCAET qui serait situé dans ou à proximité d'un site naturel répertorié devra faire l'objet d'une étude d'incidence spécifique.

## 8 LA RESSOURCE EN EAU

*Les données présentées sont principalement issues du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire – Etat initial de l’environnement*

### 8.1 LA GESTION DE LA RESSOURCE

Dans le domaine de l’eau, des outils existent à l’échelle du bassin hydraulique : le **Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau** (SDAGE) s’impose aux décisions administratives et oriente les programmes publics.

Le territoire fait partie du bassin DCE (Directive-cadre de l’eau) Adour-Garonne. De ce fait, il est couvert par le **SDAGE** de ce bassin, adopté le 1er décembre 2015. Il s’agit d’un document de planification qui définit pour une durée de 6 ans (2016 – 2021) les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre. Les décisions administratives et les documents d’aménagements dans le domaine de l’eau de la CCB doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions de ce SDAGE.

Le territoire de la CCB est couvert par le **Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau** (SAGE) « Estuaire de la Gironde et milieux associés » pour la gestion des milieux estuariens et eaux superficielles et le SAGE « Nappes profondes de Gironde », pour la gestion des eaux souterraines.

Un 3ème SAGE (« Isle Dronne ») est en cours d’élaboration. Ce document cadre fixe les objectifs de gestion de la ressource en eau, eux-mêmes traduits en orientations et dispositions.

Le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » répond à quatre objectifs principaux :

- Objectif de qualité des eaux et des écosystèmes,
- Objectif de sécurisation des biens et des personnes,
- Objectif de gestion durable des milieux naturels et des activités humaines,
- Objectif de concertation et de participation renforcée des populations aux politiques estuariennes.

Les écosystèmes humides font l’objet d’une vigilance particulière à l’échelle du SAGE. En 2014, le SMIDDEST a produit à cet effet une cartographie de l’enveloppe territoriale des principales zones humides du territoire du SAGE, comme outil d’information et de vigilance.

Les objectifs du SAGE « Nappes profondes de Gironde » sont de préserver et valoriser les ressources en eaux souterraines. Le principal enjeu consiste à consolider et pérenniser un mode d’approvisionnement en eau potable conforme aux exigences du SDAGE Adour-Garonne, qui garantit à moindre coût une sécurité sanitaire en privilégiant le recours aux eaux souterraines profondes pour l’approvisionnement en eau potable.

La CCB a pris au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence relative à la **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**.

## 8.2 LES EAUX SUPERFICIELLES

### 8.2.1 La qualité des eaux superficielles

De manière générale, la qualité des **eaux superficielles sur le territoire n'est pas bonne**.

Sur l'ensemble des masses d'eau DCE du territoire, **3 sont classées en « état écologique médiocre »** : le Moron de sa source au confluent du Soptier (FRFR556), le Soptier de sa source au confluent du Moron (FRFR557A) et le ruisseau de Bourdillot (FRR555\_1) ; toutes les autres masses d'eau DCE étant en « **état écologique moyen** ».

Autre indication de l'état écologique des cours d'eau du territoire : l'objectif d'atteinte de bon état écologique, initialement fixé à 2015, a été décalé à 2027 pour la plupart des cours d'eau du territoire.

Concernant l'**état chimique** des cours d'eau, **tous les cours d'eau sont concernés de manière significative par des pressions polluantes aux pesticides** et environ la moitié d'entre eux connaissent une pression significative de polluants domestiques (stations d'épuration).

L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2013 montre que le ruisseau de la Moulinade (sous bassin versant) a vu **son état se dégrader par rapport à 2009**, avec une augmentation des pressions polluantes issues des stations d'épuration domestiques et des pesticides d'origine agricole.

Le territoire est également concerné par **2 masses d'eau de transition**. Les deux masses d'eau sont actuellement dans un **état écologique médiocre** et dans un **mauvais état chimique**. Compte tenu de l'état actuel de ces masses d'eau, les atteintes d'objectif DCE de bon état écologique ont été décalées à 2027 (avec un objectif de « bon potentiel » pour la Gironde aval).

Masses d'eau de transition	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2013	
	Objectif état écologique	Objectif état chimique	État écologique (2011-2013)	État chimique (2011-2013)
Estuaire Gironde aval (FRFT09)	Bon (2027)	Bon (2027)	Médiocre	Mauvais
Gironde amont (FRFT35)	Bon potentiel (2027)	Bon (2015)	Médiocre	Mauvais

Figure 24 - Pressions et état des masses d'eau de transition sur le territoire, Sources : Atlas DCE Adour-Garonne, IFREMER et AEAG 2013

Ces masses d'eau de transition subissent aussi des pressions élevées liées principalement aux **rejets de stations d'épuration et d'industries** du secteur. L'**activité agricole** génère également une pression polluante non négligeable (produits phytosanitaires utilisés sur les vignes) ; le bouchon vaseux de l'Estuaire de la Gironde « piège » ces polluants et notamment les métaux tels que le zinc ou le cadmium dont les molécules contribuent à perturber la vie biologique des milieux aquatiques.

Globalement, la qualité des cours d'eau qui traversent la CCB est médiocre. Cela représente un véritable enjeu pour la Communauté de communes.

### 8.2.2 La disponibilité des eaux superficielles

Sur le plan quantitatif, le SDAGE Adour-Garonne classe en « cours d'eau déficitaires » les cours d'eau ne respectant pas les Débits-Objectif-Etiage (DOE). A ce titre, **la Dordogne** pour laquelle les DOE sont régulièrement franchis, entraînant une incapacité à satisfaire les besoins des usagers, **est classée « déficitaire »**.

Afin de pallier cette situation, les services de l'État ont défini des volumes prélevables pour chaque bassin versant et révisé les autorisations afin de parvenir à un équilibre entre les volumes demandés et la préservation des équilibres biologiques des cours d'eau. Par ailleurs, le SDAGE Adour-Garonne fixe les **Débits de Crise de Référence** (DCR) afin de suivre l'efficacité des mesures de restrictions appliquées pour préserver les usages prioritaires.

Si sur le territoire l'alimentation en eau potable est préservée, les **faibles débits constatés sur certains cours d'eau** ont un impact sur les milieux aquatiques et remettent en cause la survie des espèces par la survenue d'assec. Depuis 2004, le réseau d'observation des crises d'assec suivi par l'ONEMA, a mis en évidence des situations de rupture d'écoulement voire d'assec. Le bassin versant de la Dordogne a connu des phénomènes d'assec ainsi que des ruptures d'écoulement sur le Moron, par exemple.

## 8.3 LES EAUX SOUTERRAINES

---

Le territoire est concerné principalement par **deux nappes souterraines**, celle de l'Éocène et celle de l'Oligocène.

### 8.3.1 La qualité des eaux souterraines

Les eaux de l'Éocène et de l'Oligocène sont le plus souvent **d'excellente qualité**, en dehors des teneurs en fer, qui imposent presque toujours un traitement des eaux (SAGE « Nappes profondes de Gironde », 2010).

L'essentiel du territoire de la Haute Gironde est classé **Zone à Protéger pour le Futur (ZPF)** par le SDAGE Adour-Garonne. Ces ZPF sont des secteurs stratégiques qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Dans ces zones où la ressource est utilisée aujourd'hui pour l'alimentation en eau potable, les objectifs de qualité plus stricts peuvent être définis afin de réduire le niveau de traitement pour produire de l'eau potable. Les ZPF dans leur globalité ont vocation à centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable, en vue de la préservation ou de la récupération de la qualité, par la mise en œuvre des dispositions de gestion qualitative et quantitative.

Par ailleurs, dans les zones proches des affleurements calcaires en bordure de la Garonne et dans les zones de sable de la frange estuarienne, les nappes deviennent très vulnérables aux pollutions de surface (en particulier, fer, nitrates, pesticides), en particulier dans le secteur de Blaye.

### 8.3.2 La disponibilité des eaux souterraines

Sur le plan quantitatif, le SAGE « Nappes profondes de la Gironde » (juin 2013) précise l'état des différentes nappes et définit des orientations pour les prélèvements de volumes d'eau à venir par grand secteur géographique.

Les volumes maximum prélevables estimés dans le cadre du SAGE « Nappes profondes » ainsi que le classement des unités de gestion du territoire sont présentés dans le tableau ci-après. Le classement des unités de gestion est obtenu en mesurant l'écart entre les prélèvements constatés sur plusieurs années significatives et le volume maximum prélevables.

	Centre		Médoc Estuaire		Nord	
	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG	Vol. prélevés max Millions m3/an	Classement UG
<b>Oligocène</b>	48,0	A l'équilibre	7,0 voire +	Non déficitaire	Pas de réservoir oligocène	
<b>Eocène</b>	38,3	Supérieur : Déficitaire	7,5	Sup. : 1,5 <sup>32</sup>	7,0	Supérieur : Non déficitaire
		Inf. à moyen : Déficitaire		Inf à moy.: 6		Inf. à moyen : A l'équilibre
<b>Campano-Maastrichtien</b>	2,5	Déficitaire	1,0	A l'équilibre	2,0	Non déficitaire

Figure 25 - Volumes maximum prélevables objectifs (Mm3/an) et classement des unités de gestion du territoire de Haute Gironde, Source : SAGE « Nappes profondes », 2013

Ainsi, pour le territoire, si toutes les unités de gestion de la **zone Nord** du territoire « sont classées **non déficitaires** (le Miocène et l'Oligocène y sont absents), **l'augmentation des prélèvements n'est pas envisageable en zone Centre** pour l'Eocène et le Campano-Maastrichtien. Quant aux unités de gestion Oligocène centre, Eocène et Campano-Maastrichtien Médoc-Estuaire, elles sont **classées à l'équilibre** » (SMEGREG, 2014).

Pour tous les secteurs (déficitaires ou non), la **recherche d'économies d'eau et l'optimisation de ses usages** sont la priorité du SAGE « Nappes profondes », qui fixe un objectif minimal départemental à 80 m3 prélevé/an/habitant pour l'alimentation en eau potable. Parmi les actions identifiées pour optimiser les économies d'eau potable, le SAGE envisage en particulier la réduction des pertes en distribution d'eau potable et la maîtrise des consommations (diagnostics des équipements publics, micro-substitutions, équipement en matériels hydro-économiques, etc.).

A l'échelle locale, l'accueil durable de nouvelles populations est aussi partiellement conditionné par **l'identification des besoins en ressources de substitution**. Dans l'hypothèse d'une croissance de la population, les syndicats devront anticiper les besoins futurs en eau potable sans grever la ressource.

## 8.4 EVOLUTIONS ET VULNERABILITE

Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau sont complexes et font intervenir une diversité de mécanismes : évolutions des précipitations, fonte des neiges, évaporation...

En termes de quantité d'eau disponible, les connaissances actuelles soulignent :

- une **diminution des débits des cours d'eau**, particulièrement marquée en automne et en été ;
- des **étiages estivaux plus sévères** ;
- une tendance à la **diminution du volume des nappes phréatiques**, avec ici de nombreuses incertitudes en raison de la complexité des mécanismes régissant le fonctionnement des eaux souterraines.

En parallèle, le changement climatique, combiné aux évolutions socioéconomiques des territoires (démographie, activités) est susceptible **d'augmenter les besoins en eau**, en particulier pour la consommation domestique, la production d'énergie (nucléaire notamment) et l'agriculture. **Aussi, si l'alimentation en eau potable est aujourd'hui préservée sur le territoire, l'évolution des paramètres climatiques pourrait remettre en cause cette situation.**

De plus, les **problématiques autour de la qualité de l'eau seront plus prégnantes avec le changement climatique**. En effet, la baisse des débits, des étiages plus marqués et la hausse des températures de l'eau induiront par ailleurs une dégradation de la qualité de l'eau : augmentation de la concentration en polluants, prolifération de bactéries aquatiques. Or, l'état global des 3 masses d'eau de transition présentes sur le périmètre du SCoT sont estimés globalement de médiocre à mauvais. **La maîtrise des différentes pressions sur la ressource en eau quelles que soient leurs origines (stations d'épuration, industries, agriculture...) est un enjeu renforcé par le changement climatique.**

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET

La **protection quantitative et qualitative** de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire ; d'autant plus que la situation actuelle (qualité médiocre et baisse du niveau de la nappe) risque de se dégrader en raison du changement climatique.

Cette situation soulève de nombreux enjeux :

- Préservation des milieux humides et aquatiques (zones humides) ;
- Protection de l'eau potable (lutte contre le gaspillage et prévention des conflits d'usages)
- Prévention de la pollution de sol notamment en lien avec les pratiques agricoles, mais aussi industrielles et domestiques.

Les actions portées dans le cadre du PCAET devront veiller à protéger voire à valoriser la ressource en eau sur le territoire.

## 9 LES RISQUES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Les données présentées sont principalement issues du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire – Etat initial de l’environnement

### 9.1 LES RISQUES NATURELS

En fonction de la zone géographique du territoire, **différents risques naturels** sont répertoriés :

- Le risque inondation et autres risques liés à l’eau ;
- Les risques liés aux mouvements de terrain ;
- Le risque incendie ;
- Les risques climatiques.

L’historique des arrêtés de catastrophes naturelles permet d’avoir un aperçu de la vulnérabilité du territoire.

Localement, l’aléa qui prédomine est celui des **inondations** avec chocs mécaniques liés à l’action des vagues et/ou coulées de boues. Il représente à lui seul 51% des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire depuis 1986.

Viennent ensuite les **mouvements de terrain** consécutifs à la sécheresse (phénomène de retrait-gonflement des argiles), ceux-ci représentent 36% des arrêtés.

Enfin les **risques liés aux tempêtes** ainsi qu’aux **éboulements** représentent respectivement 10% et 3% des arrêtés de catastrophe naturelle.

#### Représentation des aléas dans les arrêtés de catastrophes naturelles

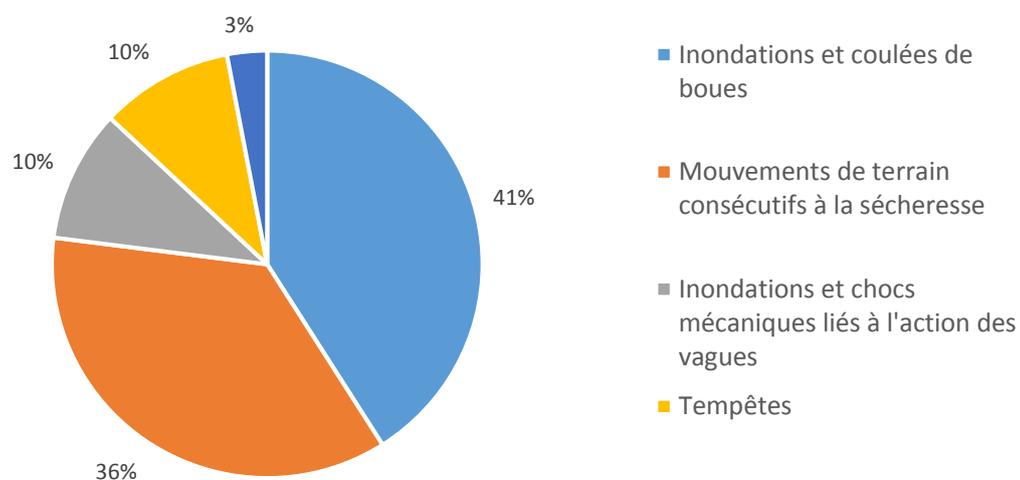


Figure 26 - Historique des aléas naturels sur le territoire de la Communauté de communes de Blaye depuis 1986, Source : GASPAR

Pour répondre à ces risques, des actions de **prévention** sont mises en place. La prévention regroupe des mesures pour réduire l'impact d'un phénomène prévisible sur les personnes et les biens.

Trois types de documents synthétisent l'information préventive liée aux risques majeurs du territoire :

- Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde** (approuvé en 2005) ;
- Les dossiers de Transmission d'Information aux Maires (TIM) ;
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré par les Maires.

Les **Plans de Prévention des Risques** (PPR) proposent une cartographie des zones à risques et prévoient d'une part l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, et d'autre part la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions.

Le territoire est couvert au total par **6 plans de prévention des risques naturels**, dont :

- 4 PPR Inondations (PPRI) : Estuaire de la Gironde / Garonne, Moron, Dordogne Bourg / Izon, Estuaire Gironde / Blayais ;
- 1 PPR Mouvement de terrain (PPRMT) : Bayon-sur-Gironde, Gauriac, Saint-Seurin de Bourg Villeneuve, Prignac-et-Marcamps.
- 

Enfin, sur le territoire, **6 communes sont pourvues d'un Plan Communal de sauvegarde** : Bayon-sur-Gironde, Fours, Gauriac, Plassac, Saint-Paul, Villeneuve. La mise en place de ces plans est rendue obligatoire pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels approuvé ou un plan particulier d'intervention.

### 9.1.1 Le risque inondation

Une inondation se définit par une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau. Ce risque résulte de deux caractéristiques : l'eau qui peut sortir de son lit et l'installation anthropique dans une zone inondable.

On distingue deux types d'inondations sur le territoire de la CCB :

- Les **crues de type fluvio-maritime** de l'Estuaire de la Gironde engendrées par la marée, le vent et les débits élevés de la Garonne et de la Dordogne.
- Les **crues de type fluvial**, générées par l'accroissement des débits des cours d'eau.

Au total, **7 communes** sont concernées par le risque inondation : Bayon-sur-Gironde, Blaye, Gauriac, Fours, Plassac, Saint-Genès-de-Blaye et Villeneuve.



Figure 27 - Communes soumises au risque inondation, Source : EIE SCOT HGBE 2019

Les nombreuses digues le long de la Dordogne et de la Gironde participent à réduire le risque à la source. Pour autant, la construction de digues ne permet pas de réduire le risque à zéro. En 10 ans, l'Estuaire a ainsi été impacté deux fois, fortement : par les tempêtes Martin en 1999 et Xynthia en 2010. Ces événements ont été l'occasion d'une véritable prise de conscience concernant la vulnérabilité du territoire face au risque inondation et a permis de rappeler l'importance du maintien de la **culture du risque**.

### Les outils de gestion des inondations

Après un **PAPI** d'intention (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) de 2013 à 2015, l'Estuaire de la Gironde s'est doté en 2015 d'un PAPI complet, validé le 5 Novembre 2015 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Celui-ci regroupe 78 communes sur les départements de la Gironde (61) et de la Charente Maritimes (17), toutes concernées par le risque inondation par débordement de l'estuaire. Ce PAPI est porté par le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) et détaille la stratégie de réduction de la vulnérabilité de l'estuaire, déclinée en 52 actions.

Ainsi, 8 des 21 communes de la CCB sont situées sur ce PAPI : Saint-Seurin-de-Bourg, Bayon-sur-Gironde, Gauriac, Villeneuve, Plassac, Blaye, Saint-Genès-de-Blaye, Fours. A noter que Saint-Seurin-de-Bourg fait également partie du **TRI** (Territoire à Risque important d'Inondation) de Bordeaux.

### 9.1.2 Les risques de tempête

L'ensemble du département girondin est particulièrement menacé par le **risque « tempête »**, du fait de son climat océanique et de sa longue façade maritime. En effet, le passage d'une tempête crée une sur-côte océanique dangereuse pour les populations et les biens du littoral et de la frange estuarienne. La configuration en « entonnoir » de l'Estuaire de la Gironde renforce encore un peu plus l'onde de sur-côte.

Afin d'informer rapidement les autorités publiques et les populations, une **procédure de vigilance météorologique** a été mise en place au plan national en 2001. Elle est basée sur la surveillance des paramètres météorologiques par Météo France et sur l'établissement de cartes de vigilance avec 4 niveaux de risque associés à des conseils de comportement adaptés.

### 9.1.3 Les risques de mouvements de terrain

Les mouvements de terrains sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultante d'activités anthropiques. On distingue deux grands groupes de mouvements de terrain qui se divisent en plusieurs sous-groupes :

- Les **mouvements lents** : affaissements consécutifs à l'évolution de cavités souterraines, tassement par retrait de sols argileux, les glissements qui correspondent au déplacement en masse ainsi que le retrait ou le gonflement de certains matériaux argileux.
- Les **mouvements rapides** : les effondrements qui résultent de la rupture brutale de voûtes de cavités souterraines naturelles ou artificielles, les chutes de pierre ou de blocs provenant de l'évolution mécanique de falaises par exemple, les éboulements ou écroulements de pas de falaises, certains glissements rocheux, les coulées boueuses qui résultent de l'évolution du front de glissement et les laves torrentielles qui résultent du transport de matériaux en coulées dans les lites des torrents de montagne.

Le territoire communautaire est concerné par l'aléa mouvement de terrain, notamment le long de la façade estuarienne.

- Communes concernées par le **risque d'éboulements des falaises calcaires** : Bayon-sur-Gironde, Blaye et Gauriac ;
- Communes concernées par le **risque d'affaissement / d'effondrement de terrain liés à la présence de carrières souterraines** : Bayon-sur-Gironde, Saint Seurin de Bourg, Blaye, Gauriac et Villeneuve ;
- Communes concernées par le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** : Blaye, Campugnan, Cars, Plassac, Saint-Christoly-de-Blaye et Saint-Genès-de-Blaye. Cet aléa est le second en termes de fréquence d'arrêt de catastrophe naturelle sur le territoire. Il est donc à prendre particulièrement en compte.

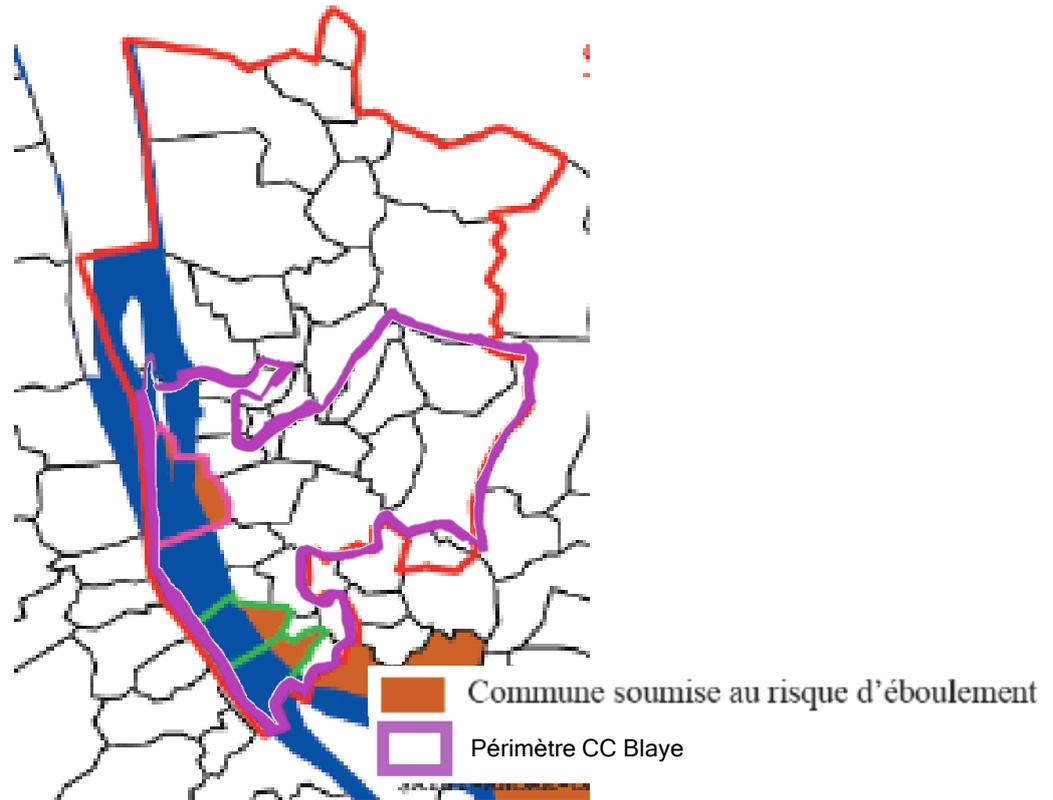


Figure 28 - Communes soumises au risque éboulement de falaises calcaires, Source : EIE SCOT HGBE 2019

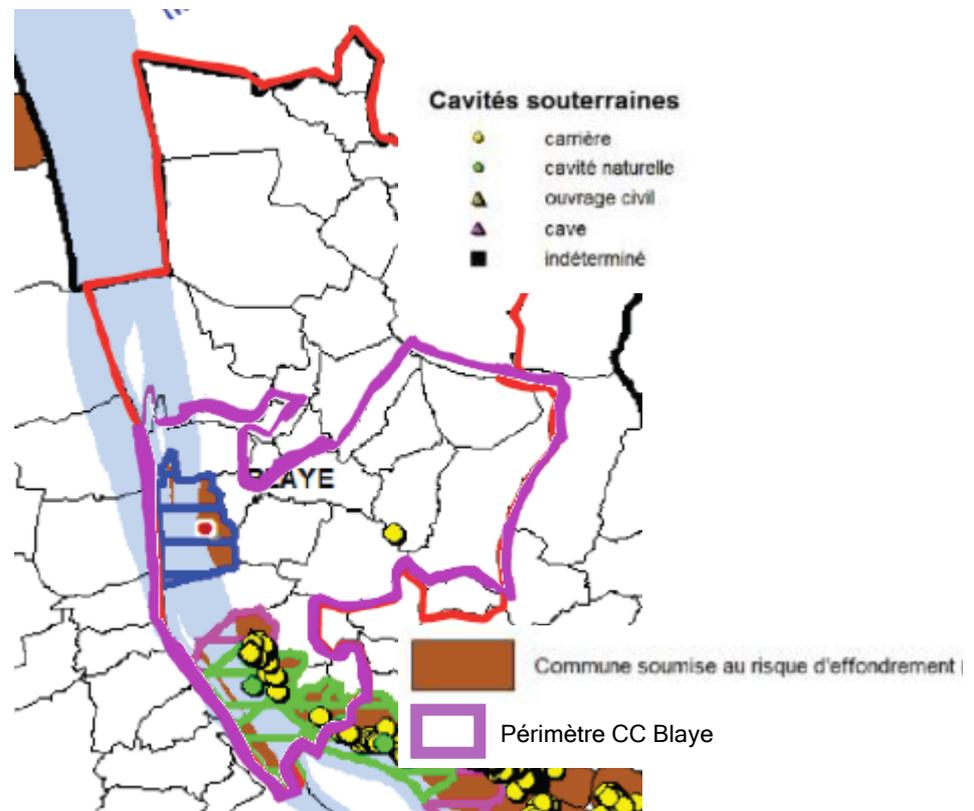


Figure 29 - Communes soumises au risque affaissement/effondrement de terrain, Source : EIE SCOT HGBE 2019



Figure 30 - Communes soumises au risque retrait-gonflement des argiles, Source : EIE SCOT HGBE 2019

Le phénomène de **retrait-gonflement** concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Ce sont des sols fins, composés de minéraux (argiles, glaises, marnes ou limons), renfermant des quantités d'eau variables. À la suite d'un épisode pluvieux, les sols se comportent « comme une éponge » et voient leur volume augmenter ; c'est la phase de gonflement. À l'inverse, les sols se rétractent lors des périodes de sécheresse, phénomène de retrait reconnaissable par la présence de fissures et de craquelures qu'il engendre en surface sur les bâtiments. Ces mouvements différentiels sont à l'origine de nombreux désordres sur les habitations (fissures sur les façades, décolllements des éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées). Par la suite, le retour à une période humide où les eaux auront tendance à pénétrer plus rapidement par les fissures, peut accélérer un nouvel épisode de gonflement.

Le 23 juin 2014 a été approuvé le plan de prévention des risques de mouvements de terrain (P.P.R.M.T). Celui-ci s'étend sur **4 communes** du territoire : Bayon-sur-Gironde, Gauriac, Saint-Seurin-de-Bourg, Villeneuve. Il vise à définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises pour protéger les personnes et les biens des aléas effondrement de cavités souterraines, glissements de terrains et chutes de blocs liés à la présence de falaises hautes.

L'aggravation des épisodes de fortes pluies, couplée à la présence de nombreuses carrières en berge de l'estuaire, fait de cet aléa un enjeu réel sur le territoire.

#### 9.1.4 Le risque de feux de forêt

Sur le territoire, l'aléa « feux de forêt » est majoritairement classé « faible ». Sur les **4 communes concernées par le risque**, 3 sont classées en aléa faible (Campugnan, Générac et Saint-Christoly-de-Blaye) et une en aléa faible (Saugon).

## 9.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

---

Les risques technologiques concernent les activités qui génèrent un potentiel d'accidents pouvant avoir un impact, soit humain, soit matériel ou environnemental, tant sur le site même que sur son environnement proche.

Au sein du territoire de la Communauté de communes, les risques technologiques sont de plusieurs natures.

### 9.2.1 Les risques industriels

Toutes les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** (ICPE) sont potentiellement concernées par le risque industriel : on en recense 13 sur le territoire.

Parmi ces installations, les **plus dangereuses, sont classées « SEVESO »** (Directive européenne SEVESO II du 9 décembre 1996), seule **la commune de Bayon-sur-Gironde** dispose sur son territoire d'une entreprise (DPA) classé SEVESO, située sur la pointe du bec d'Ambès. La commune est, à ce titre, comme celles de Saint Seurin de Bourg, concernée par le **Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Pointe d'Ambès**.

### 9.2.2 Le risque « transport de matières dangereuses » (TMD)

Le **risque lié au transport de matières dangereuses** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Ces événements ponctuels peuvent se manifester par un incendie, un dégagement de gaz toxique ou une explosion. Du fait de la diversité des produits transportés, un accident peut se produire n'importe où, cependant l'importance du trafic sur certains axes de communication augmente la potentialité d'accident.

Plusieurs communes sont concernées par ce risque :

- Par **voie routière** : des flux importants de poids lourds en transit, assurant le transport de matières dangereuses, via les principaux axes routiers (A10 et RN 10) traversent le territoire communautaire. Le transport de matières dangereuses est également important sur certains axes secondaires, notamment ceux alimentant la presqu'île d'Ambès.
- Par **voie maritime** : le port de Blaye est un site portuaire classé.
- Par **canalisations** : 5 communes du territoire sont traversées par une canalisation de transport de gaz (Bayon-sur-Gironde, Gauriac, Plassac, Samonac et Villeneuve).

La prévention du TMD est spécifique à chaque mode de transport. Elle est fixée par arrêté (arrêté TMD du 9 décembre 2009), de manière spécifique :

- La prévention pour les transports routiers repose sur l'**Accord Européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Route** (ADR). En cas d'accident, divers plans de secours peuvent être mis en œuvre : le Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Dangereuses (PSS-TMD), le Plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Radioactives (PSS-TMR) et le Plan rouge, si l'accident implique de nombreuses personnes.
- Pour le transport par canalisation, les transporteurs ont obligation d'élaborer une étude de sécurité dès lors que la projection au sol de la canalisation est supérieure à 5000 m<sup>2</sup>, et le cas échéant de prendre les dispositions nécessaires pour réduire les risques.
- Pour le transport maritime, la prévention en mer repose sur un guide international (International Maritime Dangerous Goods Code) ; à l'intérieur des ports, les dispositions sont fixées par le Règlement pour le Transport et la Manutention des Marchandises Dangereuses dans les ports maritimes (RPM), modifié en décembre 2010.

### 9.2.3 Le risque nucléaire

En service depuis 1981, la centrale nucléaire du Blayais est implantée sur la commune de Braud-et-Saint-Louis. Dotée de 4 réacteurs à eau, la centrale du Blayais assure la production d'électricité du département et de ses voisins proches.

Sur le territoire, les communes situées dans un périmètre de 20 km sont identifiées réglementairement comme concernées par le risque nucléaire. Elles sont couvertes par un Plan Particulier d'Intervention en cas d'incident).

La localisation de la centrale du Blayais en zone inondable et à proximité immédiate de marais classés Natura 2000 (« Marais de Braud-et-Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde ») représente un facteur de risque supplémentaire pour la biodiversité et les hommes.

En plus des contrôles fréquents de l'installation, l'Agence de Sûreté Nucléaire, en charge du contrôle des installations nucléaires françaises a demandé aux exploitants d'engager des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) de leurs installations. En complément, tous les 5 ans, EDF doit effectuer sous contrôle préfectoral, une information des populations habitants à l'intérieur du cercle PPI.

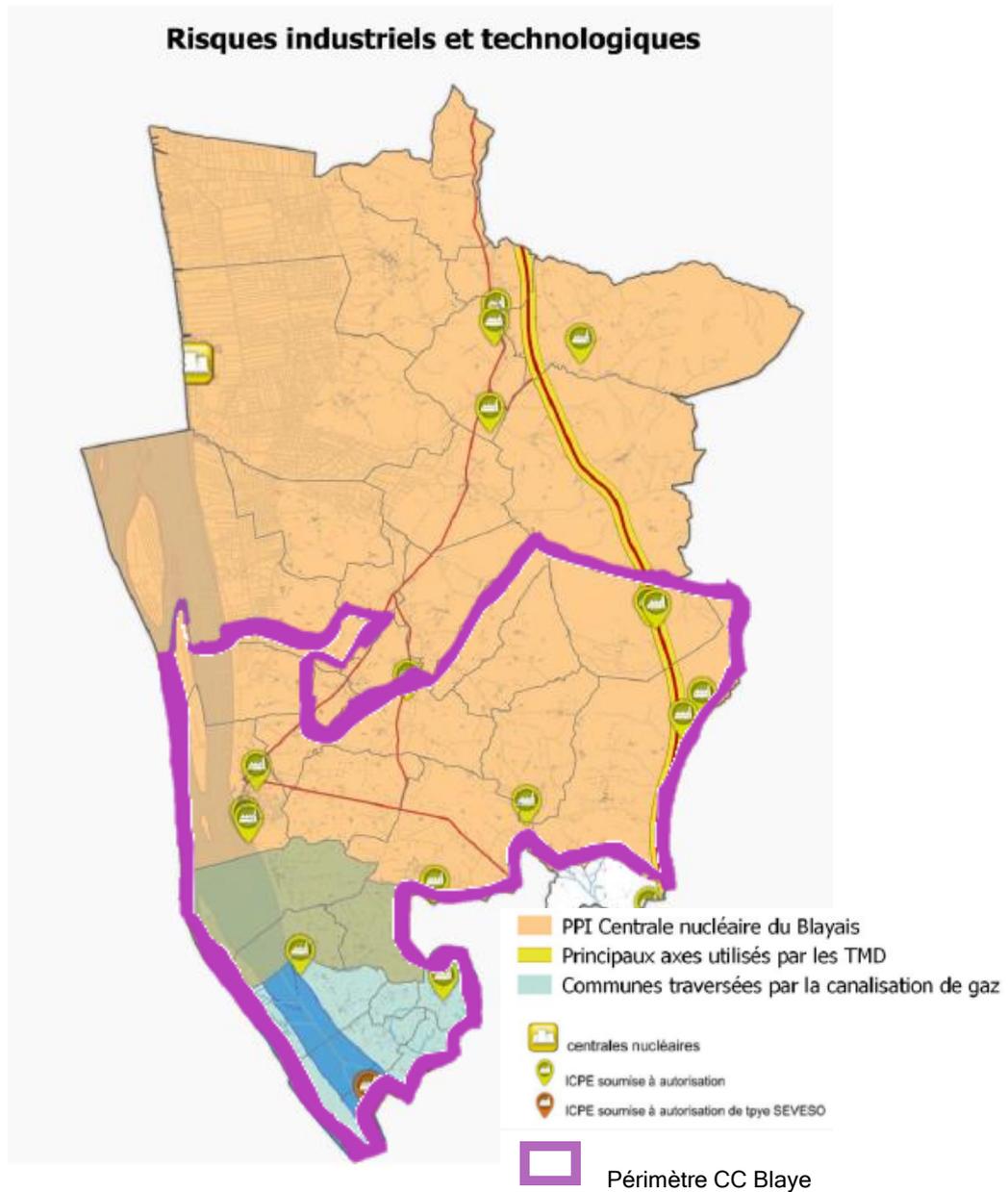


Figure 31 - Risques technologiques sur le territoire de la CC de Blaye, Source : EIE SCOT HGBE 2019

### 9.3 EVOLUTIONS ET VULNERABILITE

Actuellement, les modélisations d'évolution des phénomènes extrêmes (forte précipitation, tempête, vague de chaleur, ...) sont encore difficiles, rendant les interprétations et l'anticipation face aux changements climatiques très incertaines. Cependant, dans un rapport spécifique sur cette thématique, le GIEC s'attend à un changement dans le type, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes.

Parmi les impacts potentiels du changement climatique sur la survenue des **risques naturels**, on peut citer :

- Une évolution incertaine des **risques d'inondation** avec toutefois la possibilité d'une recrudescence de ce risque. En effet, les crues fluvio-maritimes conditionnées, entre autres, par la propagation de la marée de l'Estuaire, pourraient être renforcées par **l'élévation du niveau de la mer** qui augmente le **risque de submersion marine**.
- Une **incertitude très importante concernant l'impact du changement climatique sur les « aléas gravitaires »**. Des épisodes de fortes précipitations amplifieraient le risque de glissements de terrains et de coulées de boue, mais les modèles climatiques ne permettent pas de déceler avec précision l'effet du changement climatique sur ce paramètre.
- Une **augmentation du risque de mouvements de terrains liés à la sécheresse** en zones argileuses (retrait-gonflement des argiles). Ce phénomène **fait peser une menace toute particulière pour les maisons individuelles sur une grande partie du territoire**.
- Une **sensibilité accrue au risque de feu de forêt**, ainsi qu'un allongement de la saison à risque. **Ce risque pourrait donc être réévalué à la hausse dans le contexte du changement climatique**.

Par ailleurs, la probabilité de survenue des risques technologiques est susceptible d'augmenter avec la recrudescence des événements extrêmes dus au changement climatique :

- La hausse des températures des cours d'eau pourrait venir complexifier le processus de refroidissement des centrales nucléaires et des usines de production industrielle.
- La recrudescence des risques naturels, et notamment le risque inondation, pourrait également venir impacter la centrale nucléaire du Blayais. En ce sens, l'opérateur a anticipé ce risque notamment par une surélévation des digues.

#### **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET**

Les risques naturels qui affectent le territoire auront tendance à s'accroître du fait du changement climatique (évolution de l'occurrence et de l'intensité des événements extrêmes). Dans le cadre du PCAET, la résilience du territoire aux événements climatiques extrêmes et aux risques doit être renforcée : les actions proposées doivent viser la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

De même, si les risques technologiques sont susceptibles d'augmenter du fait du changement climatique, il convient d'anticiper les dommages potentiellement occasionnés (perturbations économiques, pertes en vie humaines, dégradation de l'environnement) afin de limiter la vulnérabilité du territoire.

Les enjeux environnementaux liés aux risques sont les suivants :

- Prendre en considération des hypothèses plus contraignantes que celles réglementaires notamment dans les documents d'urbanisme et plus globalement dans tout projet d'aménagement ;
- Renforcer la prévention des risques et éviter l'exposition de nouvelles populations ;
- Préserver de toute urbanisation les zones naturelles d'expansion des crues et les axes d'écoulement naturel ;
- Valoriser les espaces naturels (et notamment les forêts) comme zones sensibles, mais aussi comme « zones tampons ».

## 10 POPULATION ET SANTE : LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

---

### 10.1 LA QUALITE DE L'AIR

---

Ce volet a été intégralement traité dans le cadre du PCAET communautaire (Diagnostic qualité de l'air – ATMO Nouvelle-Aquitaine, Avril 2018).

La réduction de la pollution atmosphérique est un **enjeu sanitaire majeur**. Classée cancérigène pour l'homme en 2013 par le centre international de recherche contre le cancer, la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés par an d'après une évaluation quantitative d'impact sanitaire publiée en juin 2016<sup>3</sup>. Elle serait responsable de 9% des morts annuelles en France.

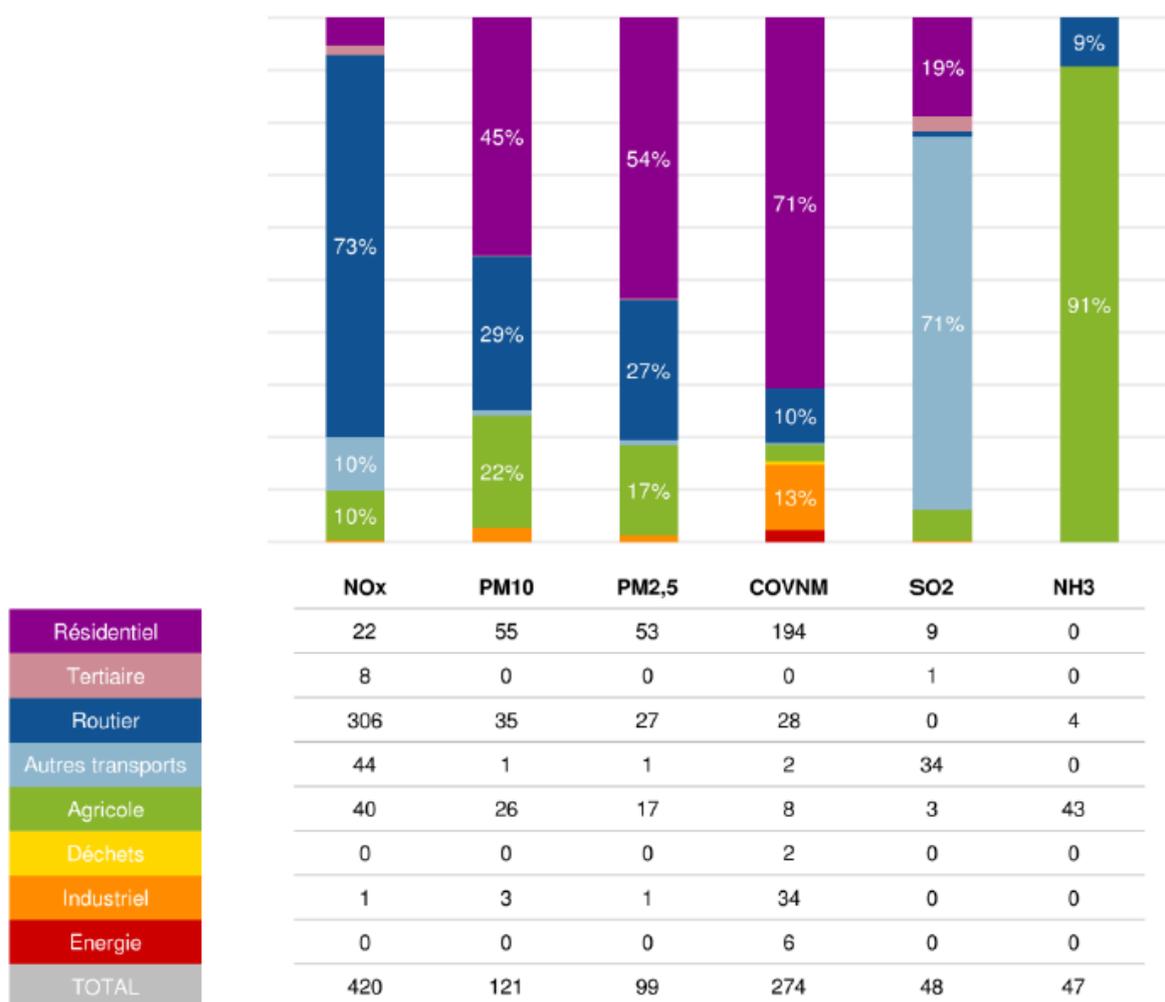
L'élaboration du Plan Climat **Air** Energie Territorial prend en compte et analyse les émissions de 6 polluants atmosphériques majeurs, conformément à l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET : les oxydes d'azote, les particules fines en suspension (PM10 et PM2.5), les composés organiques volatils (COV), le dioxyde de soufre et l'ammoniac.

Les sources de polluants atmosphériques concernées sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de gaz à effet de serre, en particulier : les transports, le résidentiel, l'industrie et l'agriculture.

---

<sup>3</sup> Impacts sanitaires de la pollution de l'air en France : nouvelles données et perspectives – Santé publique France – juin 2016

### Répartition et émissions de polluants - en tonnes



CC de Blaye  
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2012 - ICARE v3.1

Figure 32 – Emissions de polluants atmosphériques par secteur et par polluants sur la CCB, Source : INS – CITEPA 2012

Bilan proposé dans le diagnostic qualité de l'aire : « Ainsi, on notera que les oxydes d'azotes (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier et l'ammoniac (NH3) est principalement émis par l'agriculture. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont émis en majorité par les secteurs résidentiel et industriel. Le dioxyde de soufre (SO2), d'ordinaire fortement lié au secteur industriel, est émis en majorité par le secteur maritime car le tissu industriel est peu développé sur le territoire. Enfin, les particules sont multi-sources et sont originaires du résidentiel, du transport routier et de l'agriculture. »

**Bilan des alertes** – Au 31 décembre 2015, les procédures en vigueur sont régies par les arrêtés suivants :

- Arrêté du 1er décembre 2015 relatif au déclenchement des procédures d'information-recommandations et d'alerte en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant par le dioxyde d'azote (NO2), les particules en suspension (PM10) et l'ozone (O3) sur le département de la Gironde.

- Arrêté du 4 juillet 2008 instituant une procédure d'information, recommandations et d'alerte à la pollution atmosphérique par le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), et les particules fines (PM<sub>10</sub>) sur l'agglomération bordelaise en vigueur uniquement pour le SO<sub>2</sub>.

Toutefois, d'après le SCOT de la Haute Gironde, le territoire ne fait pas partie des communes classées sensibles à la qualité de l'air de Gironde (Profil environnemental de la Gironde, 2013) et la qualité de l'air y est jugée « **bonne** ».

#### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET

La question de la qualité de l'air, devenue centrale dans l'élaboration des PCAET, pose également des problématiques environnementales :

- > Perturbation du cycle de formation de l'ozone (COV, NO<sub>x</sub>)
- > Eutrophisation des milieux aquatique (NH<sub>3</sub>)
- > Détérioration des conditions de nutrition minérale (NH<sub>3</sub>, PM)
- > Dégradation physique et chimique des matériaux (PM 10/2.5, SO<sub>2</sub>)

## 10.2 LES NUISANCES SONORES

Le dernier **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** adopté en Gironde le 17 novembre 2015, a pour objectif d'identifier et traiter les **Points Noirs du Bruit (PNB)**.

Sur le territoire, seule **l'autoroute A10 est concernée par le PPBE** départemental : elle est classée en catégorie 1 en termes de niveau de bruit. Notons que 4 des 5 Points Noirs de Bruit (PNB) identifiés à l'échelle départementale se situent sur la commune de Saint-Christoly-de-Blaye. Ils sont néanmoins tous traités, grâce à la mise en place de protections individuelles.

#### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET

Cette thématique doit aujourd'hui être étudiée à l'échelle du territoire.

Les orientations du PCAET/PDU/PLH devraient globalement avoir un impact positif sur cette thématique en favorisant les mobilités alternatives à la place des véhicules individuels voire même le « non déplacement ».

Le choix de l'emplacement des aménagements liés aux transports ainsi que les matériaux utilisés auront une incidence sur la nuisance sonore ressentie.

## 10.3 LA GESTION DES DECHETS

---

### 10.3.1 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

*Données issues du Diagnostic PCAET de la CDC de Blaye, 2018*

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL), assure la collecte et le traitement des ordures ménagères de toutes les communes de la CCB.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (chiffres portant sur l'année 2014) dans les 21 communes du territoire représentent **13 000 tonnes**.

Parmi les DMA produits, on retrouve :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les déchets industriels banals (bois, papiers, cartons, matières plastiques, verre, etc.)
- Les déchets agricoles banals (déchets verts, emballages vides de produits phytosanitaires, etc.)

Le ratio de déchets produits avoisine les 565 kg /an/hab., soit en deçà de la moyenne départementale (631 kg /an /hab.). Ce gisement de DMA est caractéristique des milieux ruraux. Seule la commune de Blaye a un gisement proche des territoires à caractère urbain.

La majeure partie de ces déchets est traitée en dehors des limites du territoire communautaire. En effet, le territoire communautaire ne compte pas d'installation de traitement de déchets significatives.

Le principal centre de tri des déchets sur le territoire est la déchetterie de Saint-Paul-de-Blaye.

### 10.3.2 Collecte et traitement des déchets du BTP

*Contrairement à la gestion des déchets ménagers qui est du ressort des communes, la gestion des déchets du BTP est de la **responsabilité du producteur** (article L541-2 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).*

Conformément au Code de l'environnement, les déchets du BTP sont collectés en **porte-à-porte** par le SMICVAL ou **par enlèvement, par des prestataires privés**<sup>4</sup>.

Les activités liées au BTP produisent trois grands types de déchets : **déchets inertes** à dominance minérale, les **déchets dangereux** et les **déchets banals**.

Globalement, les déchets issus de BTP sur le territoire représentent **moins de 1% de ceux du département**.

---

<sup>4</sup> 47 Décret n°94-609 du 13 juillet 1994. SCoT de la Haute Gironde - Etat initial de l'environnement – Mai 2015

### 10.3.3 Collecte et traitement des déchets dangereux

Les filières de gestion des **déchets dangereux** varient selon la nature des déchets : ceux assimilés aux **déchets ménagers** (piles électriques, déchets spéciaux...) et **ceux apportés en déchèteries** par les professionnels ou particuliers sont gérés par le SMICVAL.

En revanche, les **déchets agricoles spéciaux** bénéficient d'un mode de gestion spécifique. Ils concernent les **emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)** et les **produits phytosanitaires non utilisés (PPNU)**. En 2004, ils sont estimés à 70 t/an (EVPP) et 103 t/an (PPNU) à l'échelle de la Gironde (plan départemental de gestion des déchets, 2003).

Les associations professionnelles représentant les sociétés de produits phytosanitaires et les distributeurs ont créé conjointement en juillet 2001, une **structure opérationnelle ADIVALOR**. Celle-ci est chargée de l'organisation, du développement et de l'exploitation des activités de la filière de gestion des déchets phytosanitaires.

Le territoire communautaire dispose d'un **point de collecte partenaires de la filière ADIVALOR** à Berson.

#### **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX en lien avec le PCAET**

La collecte et surtout le traitement des déchets sont une source avérée d'émissions de gaz à effet de serre. D'un point de vue environnemental les axes de réflexion/travail sont :

- La réduction du volume à la source (lutte contre le gaspillage, réduction des emballages) ;
- L'amélioration du tri des déchets et des filières de valorisation ;
- Le développement de l'économie circulaire et du emploi.

## 11 RESUME DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (EIE) détaille les principales caractéristiques et dynamiques du territoire au regard de chaque thématique environnementale, ainsi que les pressions identifiées et leurs évolutions probables en l'absence de la mise en œuvre du Plan Climat air Energie Territorial (PCAET).

Sur la base de ces éléments, les enjeux identifiés ont été hiérarchisés selon de leur importance dans le cadre de la mise en œuvre d'un PCAET :

**Enjeu faible** car peu sensible et/ ou sur lequel le PCAET n'a pas / très peu d'incidence

**Enjeu important** sur lequel le PCAET peut avoir des incidences importantes

**Enjeu majeur** d'une grande sensibilité sur lequel le PCAET peut avoir des incidences fortes

Cette synthèse nous permet de traiter plus spécifiquement des incidences probables sur les **enjeux prioritaires** :

Enjeux environnementaux PCAET CC de Blaye		
Climat	Climat et son évolution	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
		Anticipation des évolutions climatiques (températures, précipitations) et de leurs impacts sur le territoire
Milieu physique	Géologie, relief et hydrographie	Anticipation de la modification de débits de la Dordogne et de ses affluents en période estivale
	Ressource en eau	Amélioration de la qualité des eaux de surface
		Anticipation de la réduction de la ressource en eau potable disponible, notamment en période estivale
		Prévention des conflits d'usage entre eau potable et irrigations, et des pressions sur la ressource en eau
		Protection des milieux aquatiques et des zones humides (Dordogne et ses affluents, marais, ...)
		Prévention de la pollution des sols par les pratiques agricoles et d'entretien des espaces verts
	Occupation des sols	Préservation des espaces agricoles/viticoles et naturels, puits de carbone importants
		Développement d'une agriculture et d'une viticulture durable
Prévention de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, sous la pression foncière de la métropole bordelaise		
Milieu naturel	Espaces naturels et paysages	Maintien de la diversité des paysages, entre vallées, plaines, boisements et zones humides
		Préservation de la biodiversité locale, notamment au regard de l'urbanisation résidentielle et économique
		Anticipation de la fragmentation des continuités écologiques

	Zones de protection environnementale	Amélioration des connaissances de l'impact climatique sur la faune et la flore du territoire
Risques sur le territoire	Risques naturels et prévention	Anticipation des risques de mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles) dans les projets d'aménagement
		Prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagements
Risques sur le territoire	Risques technologiques	Intégration des risques de transports de matières dangereuses dans l'identification des sites d'aménagement
		Prise en compte du risque nucléaire dans les projets d'aménagement et la gestion de l'espace
Pollutions et nuisances	Gestion des déchets	Réduction du volume et amélioration du tri des déchets collectés
		Développement des filières de valorisation et de l'économie circulaire
	Pollution atmosphérique	Amélioration des conditions sanitaires, notamment sur les communes sensibles à la qualité de l'air
	Autres pollutions et nuisances	Anticipation sur le choix des emplacements et des matériaux utilisés des aménagements liés aux transports et aux ENR
Réduction des nuisances sonores liées aux déplacements		
		Réduction de la pollution lumineuse

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Périmètre de la CCB en Gironde, Source : <a href="https://ccb-blaye.com/">https://ccb-blaye.com/</a> .....	9
Figure 2 - Les communes de la CCB, Source : <a href="https://ccb-blaye.com/">https://ccb-blaye.com/</a> .....	9
Figure 3 - Températures minimales et maximales moyennes mensuelles ; durée mensuelle d'ensoleillement, Source : Météo France/Climat .....	11
Figure 4 - Hauteurs de précipitations mensuelle moyenne en mm, Source : Météo France .....	12
Figure 5 - Rose des vents, Source : Météo France 2014 .....	12
Figure 6 - Températures moyennes annuelles pour la station de Bordeaux, Source : Météo France, 2018 .....	13
Figure 7 - Cumul annuel de précipitations par rapport à la période de référence 1961 - 1990 à Sauternes, Source : Météo France, 2018.....	14
Figure 8 - Evolution des températures moyennes annuelles en Nouvelle-Aquitaine, Source : Météo France, 2018 .....	15
Figure 9 - Evolution du nombre de journées chaudes en Aquitaine, Source : Météo France, 2018.....	16
Figure 10 - Les falaises calcaires de Blaye, Source : Atlas des paysages de la Gironde, 2012 .....	18
Figure 11 - Relief de la CC de Blaye, Source : topographic-map, 2019 .....	19
Figure 12 - Réseau hydrographique du territoire, Source : AD3E d'après données BD Carthage .....	21
Figure 13 - Canal, Marais de Braud-et-Saint-Louis, Source : Asconit Consultants 2014 .....	23
Figure 14 - Monuments historiques sur le territoire, Source : Data.gouv 2017.....	28
Figure 15 - L'entrée sud de la citadelle de Blaye et ses défenses massives, source : Agence Folléa-Gautier .....	29
Figure 16 - Occupation des sols du territoire, Source : Corine Land Cover 2012.....	30
Figure 17 - Surfaces selon l'occupation du sol, Source : CLC 2012 .....	31
Figure 18 - Occupation du sol de la CDC de Blaye, Source : CLC 2012 .....	31
Figure 19 – Evolution de l'occupation du sol de la CDC de Blaye, Source : CLC 2006-2012-2018 .....	32
Figure 20 - Liste des ZNIEFF de catégorie 1 sur le territoire, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN) .....	36
Figure 21 - Liste des ZNIEFF de catégorie 2 sur le territoire de la CCB, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN).....	37
Figure 22 - Zones Spéciales de Conservation sur le territoire de la CCB, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN).....	38
Figure 23 - Espaces naturels sensibles sur le territoire, Source : Inventaire du patrimoine naturel (INPN) .....	40
Figure 24 - Pressions et état des masses d'eau de transition sur le territoire, Sources : Atlas DCE Adour-Garonne, IFREMER et AEAG 2013.....	48
Figure 25 - Volumes maximum prélevables objectifs (Mm3/an) et classement des unités de gestion du territoire de Haute Gironde, Source : SAGE « Nappes profondes », 2013.....	50
Figure 26 - Historique des aléas naturels sur le territoire de la Communauté de communes de Blaye depuis 1986, Source : GASPAR.....	52
Figure 27 - Communes soumises au risque inondation, Source : EIE SCOT HGBE 2019 .....	54
Figure 28 - Communes soumises au risque éboulement de falaises calcaires, Source : EIE SCOT HGBE 2019.....	56

Figure 29 - Communes soumises au risque affaissement/effondrement de terrain, Source : EIE SCOT HGBE 2019.....	56
Figure 30 - Communes soumises au risque retrait-gonflement des argiles, Source : EIE SCOT HGBE 2019 .....	57
Figure 31 - Risques technologiques sur le territoire de la CC de Blaye, Source : EIE SCOT HGBE 2019 .	60
Figure 32 – Emissions de polluants atmosphériques par secteur et par polluants sur la CCB, Source : INS – CITEPA 2012.....	63